

Feuille de route Région Sud sur la thématique Déchets du BTP & Economie Circulaire

Principaux impacts de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire sur les acteurs du secteur du BTP



Barbara CHOLLEY

Chargée de mission – Référente thématique déchets du BTP

'Atelier Life' du 11 mars 2021

Feuille de route Région SUD « Déchets BTP & Economie Circulaire »





SUIVI ANNUEL depuis 2015 Publications à N+2

Données Année 2019 => Publications courant 2021

Enquête annuelle après de 300 installations de transit, tri, recyclage, traitement de déchets du BTP (données site FRB + Quantités de déchets –origines et destinations)

SUIVI et ACTIONS Nationales

- SUIVI Filière REP BATIMENT
- PARTICIPATION au GT national de structuration de l' «Observation nationale des déchets du Bâtiment et (TP) » coordonné par l'Ademe
- SUIVI Décrets Loi AGEC

SUIVI d' ACTIONS Régionales / Atteindre les Objectifs du PRPGD

- **CONVENTIONS DE PARTENARIAT** avec la FRB et la F RTP : apports de données de l'ORD&EC pour le site internet -> 'déchets de chantiers - FFB' <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/> + 'MATERRIO' - FNTF-UNICEM (projet)
- **SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES** : Collaboration avec le futur observatoire des matériaux CERC-DREAL
- **Lutte contre les décharges illégales** (Partenariat DREAL / F RTP)
- **Mise en œuvre du Plan Régional Prévention et Gestion des Déchets ...**

LIFE IP SMART WASTE Démarche d'accompagnement de 10 MOA pour intégrer l'EC dans les marchés et opérations de travaux



Objectif : Mettre en œuvre de manière opérationnelle et reproductible des enjeux simples d'économie circulaire dans les marchés et opérations de travaux des MOA lauréats

2020 / 2021 :

Publications :

- kit d'accompagnement « L'économie circulaire dans les marchés et opérations de travaux »
- Synthèse et extraits de la Loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impactant les acteurs du secteur du BTP

Accompagnement des 10 MOA

- Audit des pratiques avec les services
- Ateliers de travail collaboratif pour l'élaboration d'outils pratiques (en cours)
- Application des outils aux opérations des volontaires ; sélection et suivi de 5 opérations « vitrine »

LES LAUREATS de l'AMI

Lacs et Gorges du Verdon

Six Fours Les Plages

SOLEAM

Toulon

Marseille Fos

Aygues Ouvèze

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Aix Marseille Provence Métropole

EPA Euroméditerranée

Région Sud

Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Ville de Six Fours Les Plages

SOLEAM

Ville de Toulon

Grand Port Maritime de Marseille Fos

CC Aygues Ouvèze en Provence

Métropole Nice Côte d'Azur

Aix Marseille Provence Métropole

EPA Euroméditerranée

Région Sud

LIEN DE TELECHARGEMENT DU KIT

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualite/detail/actualites/kit-daccompagnement-pour-lintegration-de-leconomie-circulaire-dans-les-marches-et-operations-de-t/>



LIFE IP SMART WASTE Animation d'un réseau d'acteurs 'BTP'

ATELIERS du LIFE et Groupes de Travail Economie Circulaire & BTP



GT EC&BTP

29 janvier

GT#02 EC & BTP
Prévention et réemploi dans
le domaine du Bâtiment et
des Travaux Publics

26 mars

GT#03 EC & BTP
Gestion des Déchets Inertes du
Bâtiment et des Travaux
Publics

20 mai

GT#04 EC & BTP du 20/05/21
Gestion des Déchets Non
Dangereux du Bâtiment et des
Travaux Publics



ATELIERS DU LIFE

11 mars

PARTENARIAT FRB
Comment améliorer le tri des
déchets issus de chantiers du
BTP ?

Mai-Juin

Comment améliorer
la lutte contre les
dépôts sauvages?

Autres ATELIERS LIFE programmés :

- 18 Février : Comment améliorer la connaissance des coûts des Services Publics d'Enlèvements des Déchets et optimiser le budget n° 2 ?
- 18 Mars : Comment définir une stratégie de gestion des Déchets des Activités Economiques pris en charge par le Service Public ?
- 19 Mars : Comment identifier et développer des filières locales de valorisation des déchets et structurer des filières d'approvisionnement en Matière Premières Secondaires ?
- Avril : Comment mettre en œuvre des expérimentations en matière de tarification incitative ? (ELUS)
- Avril : Comment se préparer à la gestion des déchets en situation de catastrophe naturelle (ou de pandémie) ?

AGENDA des ATELIERS du LIFE sur : [Agenda - ORD \(ordeec.org\)](https://www.ordeec.org)

Suivi technique des Appels A Projets ADEME – DREAL – REGION



filidechet

128 **lauréats** depuis 2012

22 %

De projets réalisés

60 %

De projets en cours



60% des projets concernent la filière du BTP



PROVALOTRI

17 **lauréats** depuis 2019

20 %

De projets réalisés
(une dizaines d'installations mises en service en 2020)

80 %

De projets en cours



100% des projets concernent la filière Déchets d'activité économique, dont 75 % du BTP

26 déchèteries professionnelles
9 installations de tri de déchets
1 PF de maturation de machedfers

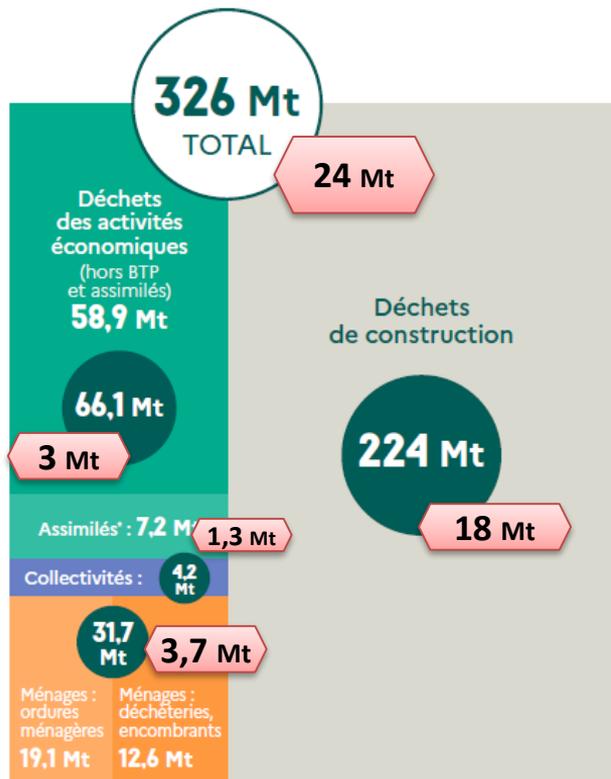
AAP pilotés par G. DAUDE / M. RAYNAUD (Région) et S.MIDY de l'ADEME

Principaux impacts de la *Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire* sur les acteurs du secteur du BTP

LOI AGECE ou LOI ECONOMIE CIRCULAIRE



LOI Economie Circulaire du 20 février 2020



*Déchets des activités économiques (DAE) collectés par le service public

Source : RSD 2016, ADEME – Enquête Collecte 2017, estimations IN NUMERI



Impact sur : **Code de l'environnement** / Code des Assurances, Code de Commerce, Code de la Santé publique, Code de la Consommation, etc ...

3 Objectifs :

Sortir du plastique jetable / Lutte contre le gaspillage et en faveur du réemploi / Agir contre l'obsolescence programmée/ Mieux produire ...

⇒ Parution de 16 décrets d'application à février 2021

⇒ Parution à venir: env. 90 autres textes d'application (~49 décrets, arrêtés)



Principaux impacts sur les acteurs du BTP

- Entreprises de la construction BTP
- Maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres
- Diagnostiqueurs et AMO
- Exploitants d'installations de gestion, tri, recyclage et traitement des déchets
- Collectivités territoriales
- Fabricants de matériaux
- Distributeurs de matériaux

Impacts principaux sur le secteur du BTP



Décret n° 2020-1817 du 29 décembre 2020 portant sur les **informations des devis relatives à l'enlèvement et la gestion des déchets générés par des travaux de construction, de rénovation, de démolition de bâtiments** et de jardinage et des **bordereaux de dépôt de déchets** : [Décret](#) / Arrêté « bordereau » à paraître

Précision obligatoire dans les devis :

- Estimation de la quantité totale de déchets
- modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés durant le chantier : tri, nature des déchets, broyage sur le chantier...
- Installations de dépôts de déchets utilisées (adresse...)
- Coûts associés

Fourniture obligatoire du bordereau de dépôt ou de suivi des déchets rempli et signé conjointement par l'entreprise de travaux et l'installation avec mentions obligatoires (date, Raison sociale...)



Diagnostic Produits Matériaux Déchets

Projet de décrets à la consultation - Restitution de la réunion de concertation sur le diagnostic PMD – Juillet 2020 : [Projet de décret](#) en conseil d'état
Phase de consultation en cours

Entrée en vigueur 1^{er} juillet 2021

- Périmètre d'application (*démol. S>1000m²/ Etendu réhab signific.*)
- Renforcement du volet réemploi et hiérarchie des modes de traitement
- Indépendance des diagnostiqueurs (vis-à-vis ent travaux mais peut être MOEU et AMO)
- Compétences du diagnostiqueur (techniques du bâtiment, gestion déchets, économie de la construction)
- 2 Déclaration : diagnostic et recollement à réaliser (orga.désigné) + publicité (permettre aux filières de valo de se positionner en amont du diagnostic)



Création d'une REP Responsabilité Elargie du Producteur « Bâtiment »

- Précision sur le financement des fonds réparation, réemploi et réutilisation : [PROJET DE DÉCRET](#)
- La commission inter-filières de REP : [DÉCRET](#)
- Consultation sur le projet de décret portant diverses dispositions d'adaptation à la REP : [PROJET DE DÉCRET](#)

- Reprise gratuite au point de collecte des déchets triés, reprise payante des déchets non triés
- Traçabilité des déchets
- Gestion par un futur Eco-organisme (Ex. de CITEO ex Eco-emballage pour les emballages)

Impacts principaux sur le secteur du BTP



Lutte contre les dépôts sauvages

Renforcement des pouvoirs de police du Maire en matière de dépôts sauvages et les sanctions contre les contrevenants

- Financement des coûts de nettoyage par les filières REP, aujourd'hui supportés par les collectivités
- Simplification des procédures de sanction administratives avec Possibilité pour le maire de procéder d'office à l'exécution des mesures prescrites au frais de l'auteur
- Mise en place d'une amende forfaitaire délictuelle de 1 500 €
- Elargir à de nouveaux agents de collectivités territoriales, déjà présents sur le terrain (agents de surveillance de la voie publique, etc.), la possibilité de dresser des contraventions
- Faciliter le recours à la surveillance : vidéo-protection, vidéo-verbalisation, Accès au système d'immatriculation des véhicules pour les agents compétents
- Accès au fichier des véhicules assurés pour les services de l'Etat pour la lutte contre la gestion illégale des véhicules hors d'usage



Lutte contre la saturation des centres de stockage de déchets

- La mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite. (Plan Déchets -50%)
- L'élimination des déchets est autorisée uniquement si les obligations de tri sont respectées en amont, Interdiction progressive de DND valorisables.

LIEN téléchargement : [Synthèse et extraits de la Loi Economie circulaire impactant les acteurs du secteur du BTP- Région SUD](#)

LIEN téléchargement : [Analyse détaillée- Loi AGEC – Région SUD](#)

Merci pour votre attention

Contact : Barbara CHOLLEY

Téléphone : 04 88 10 76 25

Mail : bcholley@maregionsud.fr

GESTION ET RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX EN SURPLUS

Un gain environnemental, financier & créateur d'emploi en auto-financement



ETUDE - TRAVAUX - MAINTENANCE

Chauffage . Ventilation . Climatisation Plomberie . Électricité

3 500 000 € de CA



20 ans d'expérience



31 équipiers



RSE & LEAN MANAGEMENT CHEZ STME

"Ensemble, nous engageons une relation de confiance pour construire des solutions respectueuses de tous"



Depuis 2016



Disposition CEDRE validée et acquis
2020



Accompagnement pour
Lean Management

PISTES D'AMÉLIORATION



Pertes financières
sur les stocks



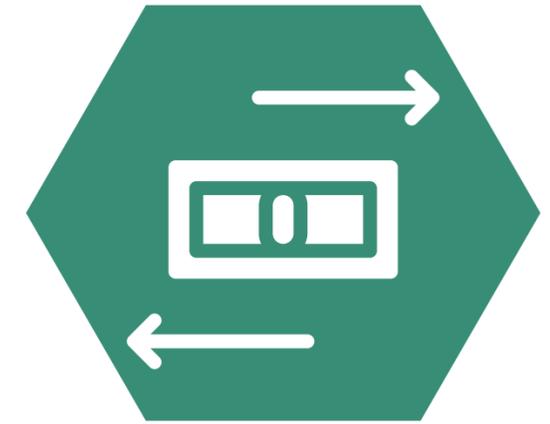
Échec de mise en place
de deux magasiniers



Gestion des déchets
à optimiser



Gestion de l'outillage
à optimiser



Organisation départs
et retours chantiers

Solution de facilité : déchetterie



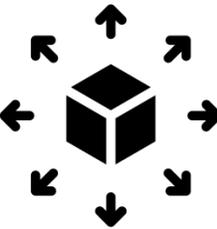
PISTES D'AMÉLIORATION



OBJECTIF

RÉDUCTION DE NOS DÉCHETS

Analyse et gestion des flux entrants et sortants (retours chantiers, achats, retours fournisseurs ...)

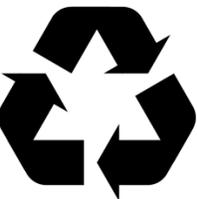


Gestion des stocks actuels et optimisation de l'espace de stockage selon méthode Chantier 5S

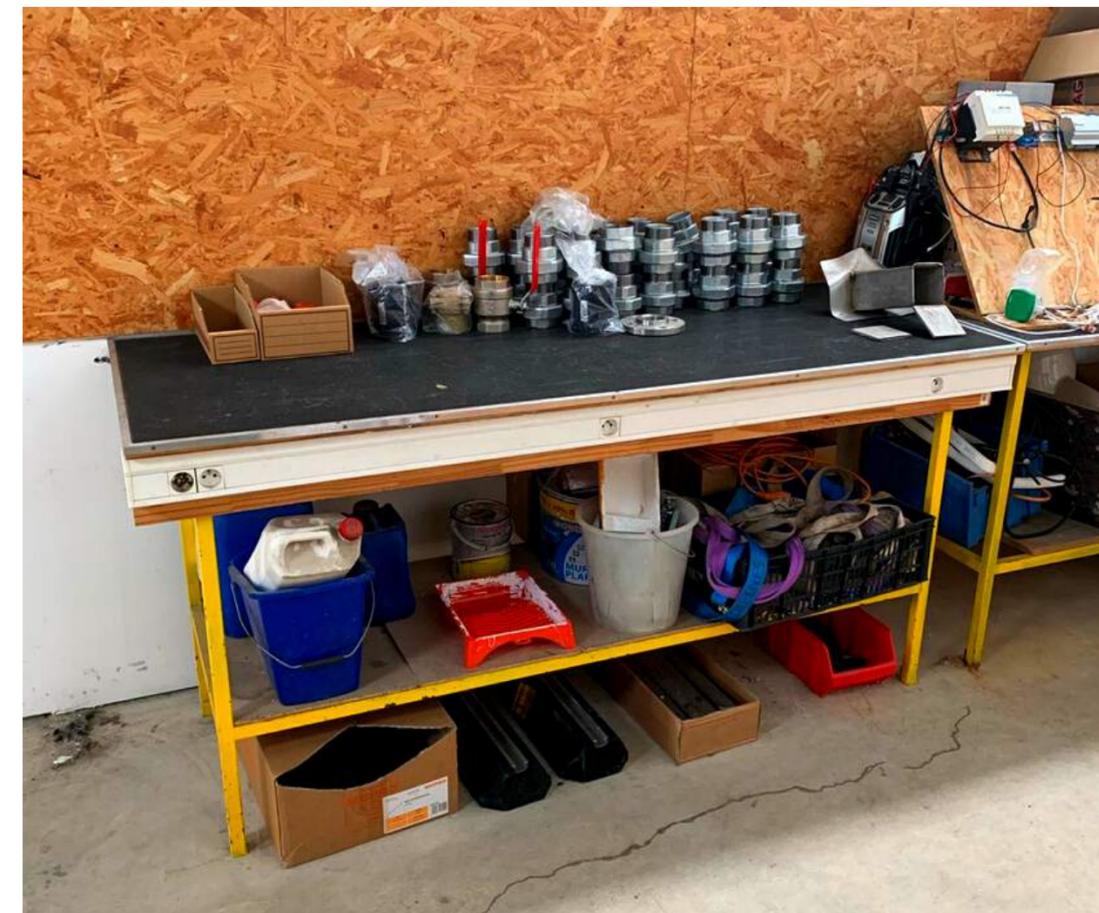
(Débarrasser - Ranger - Nettoyer - Standardiser - Impliquer)



Organisation et suivi de nos déchets dans une optique de revalorisation locale et durable



TRI DES STOCKS DE DÉPART AVEC REVALORISATION



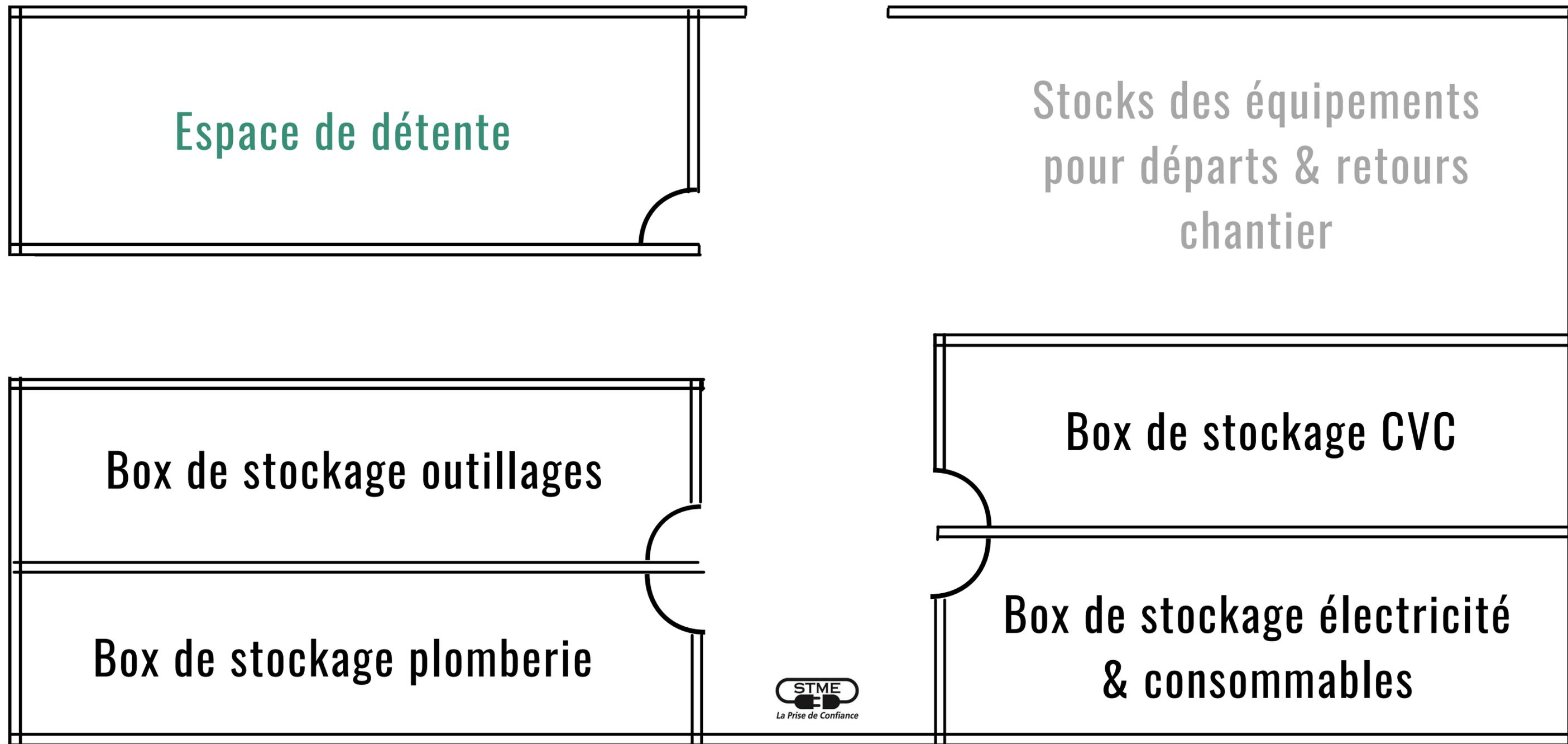
Vente ou don de matériel non utile

**Économie circulaire
Palettes, câbles**

Recyclage cartons et métaux

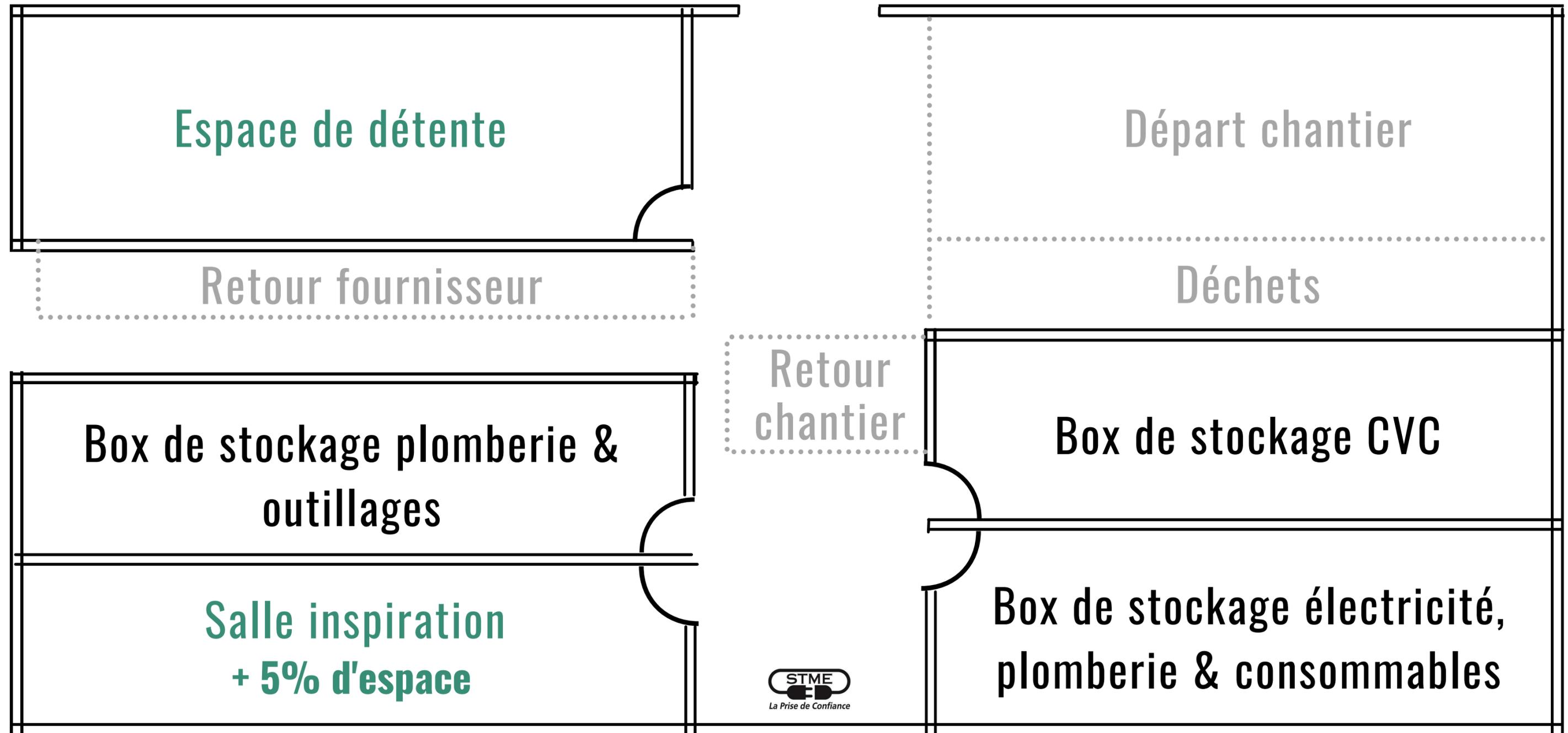
OPTIMISATION DE L'ESPACE DE STOKAGE

Plan de base



OPTIMISATION DE L'ESPACE DE STOKAGE

Création de zones spécifiques classées par catégorie



OPTIMISATION DE L'ESPACE DE STOKAGE

Exemple du box de stockage plomberie

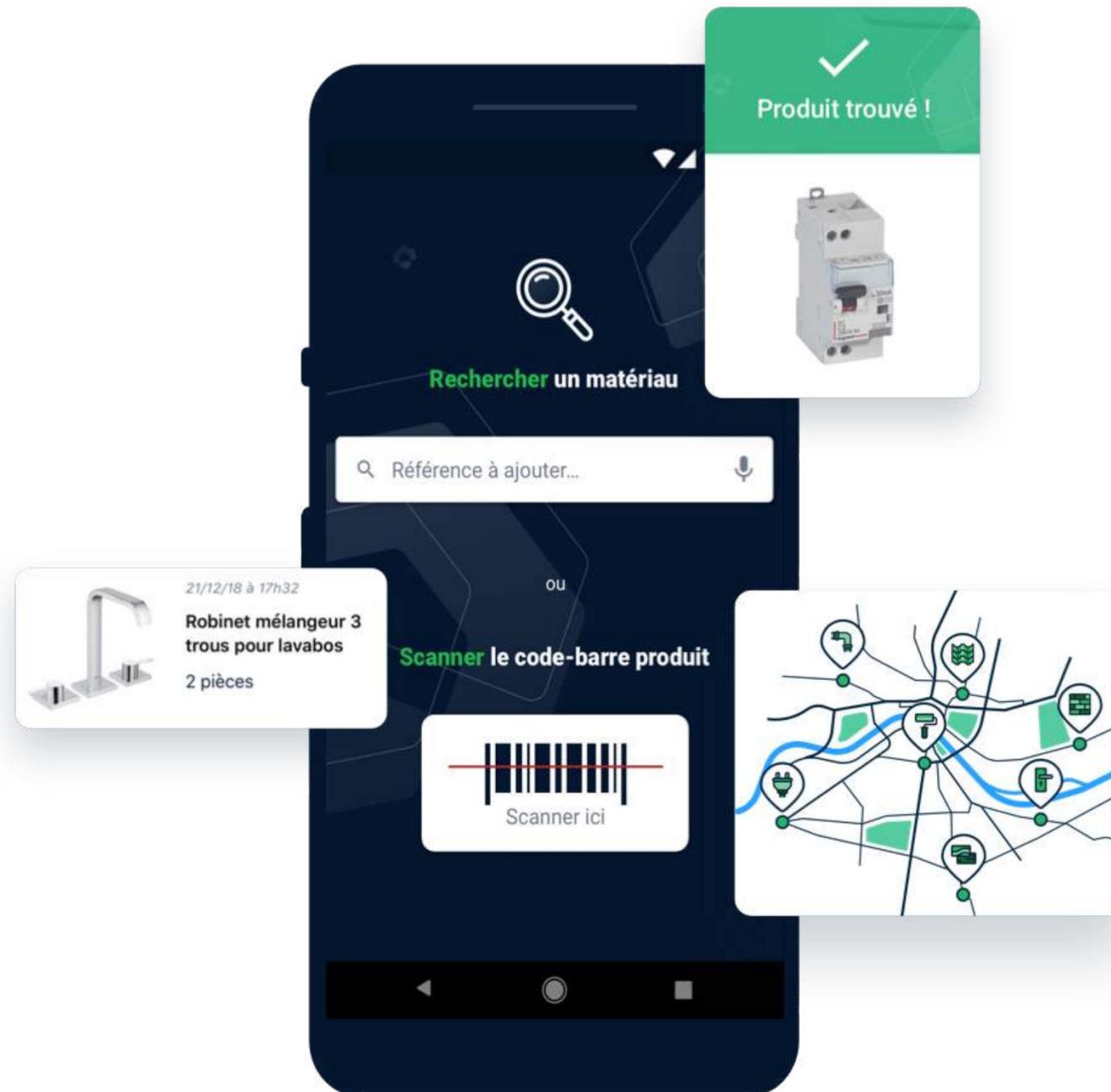


GESTION DES FLUX

Mise en place de l'outil **StockPro**

1

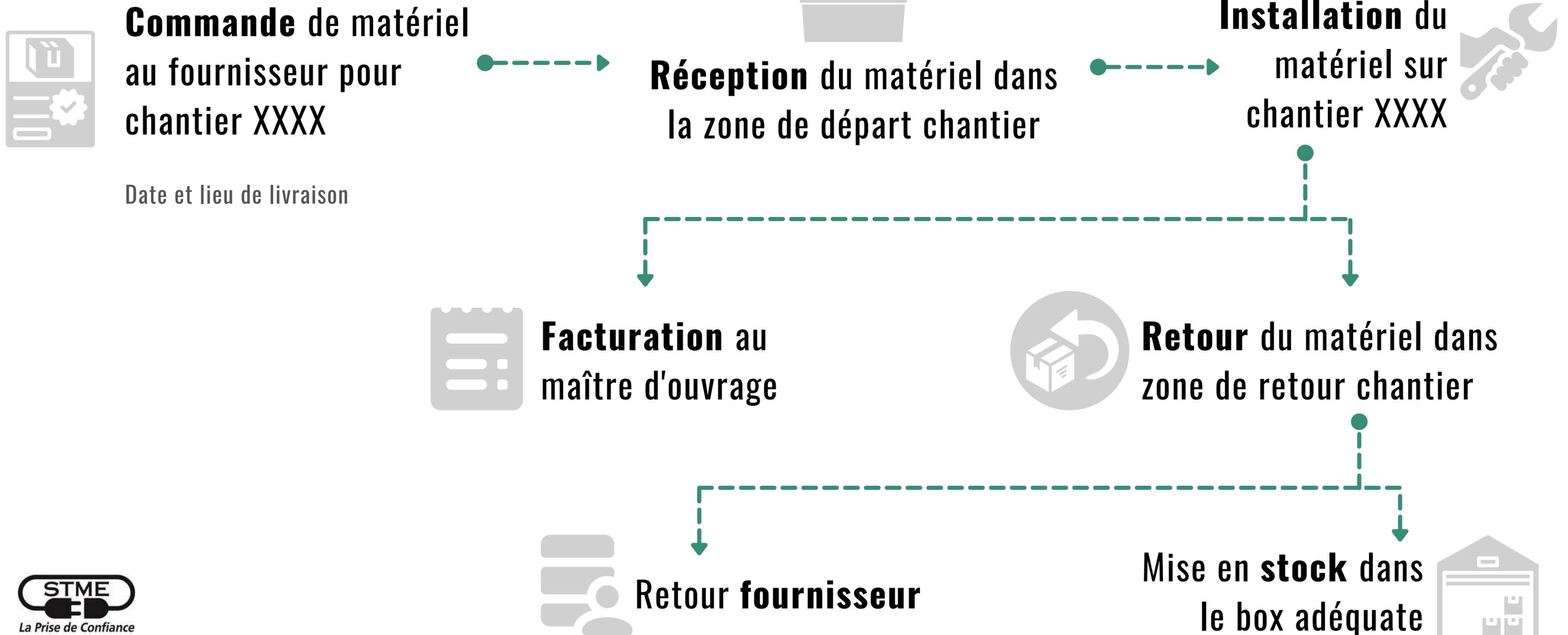
Inventaire du stock
(consommables et
outils nomades) avec
système de référence
par code barre et de
géolocalisation



2

Suivi des flux entrants et
sortants avec quantité,
par scan des codes
barres grâce à
l'application mobile pour
chaque équiéiers STME

EXEMPLE : CYCLE DE VIE D'UN ÉQUIPEMENT





PRESENTATION

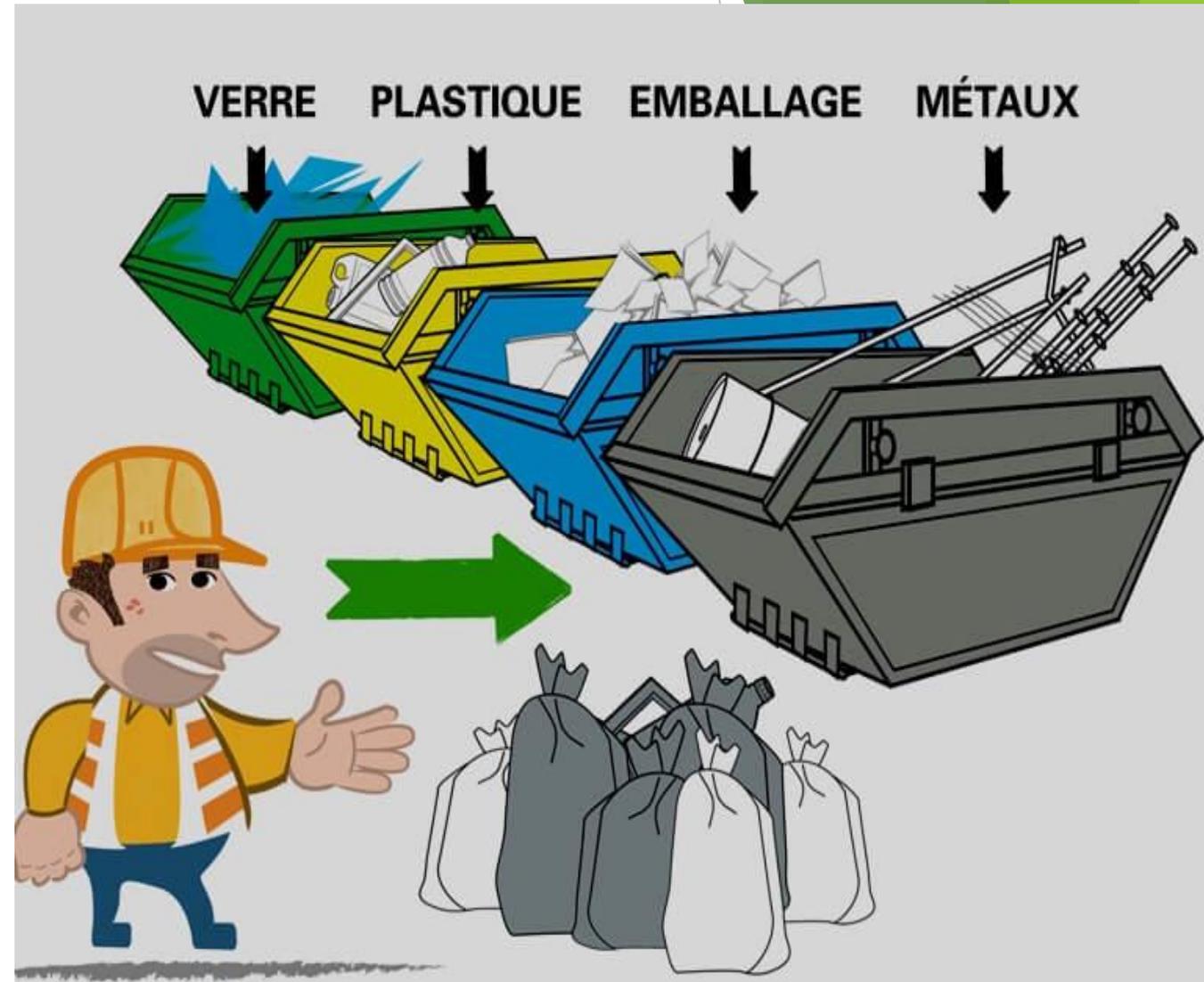
BATI RECYCLAGES : Collecte et tri des déchets de chantier depuis 2 ans.



BATI TECHNIC : Construction / Rénovation depuis 10 ans.

PERTINENCE DU TRI

- Economique car meilleure maîtrise du budget
- Environnementale car la valorisation des déchets de chantier est devenu indispensable pour limiter fortement l'impact de notre profession sur l'environnement.
- Commerciale car cela améliore l'image de notre société.



PLUSIEURS TYPES DE CHANTIERS REALISES

La gestion des déchets est gérée
en fonction de l'importance des
chantiers :

Les chantiers importants :

PROGRAMMES NEUFS :



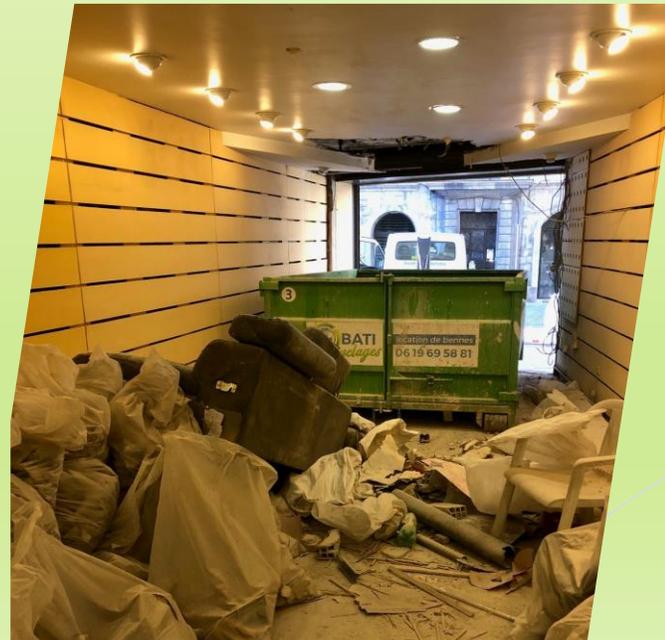
Ces chantiers permettent sans trop de difficulté, le tri d'au moins 4 flux. La difficulté consiste à faire respecter les consignes pour que le tri soit optimum. Il est indispensable d'identifier les bennes et de ne pas les coller aux bâtiments pour obliger nos compagnons à se déplacer : Cela améliore le tri.



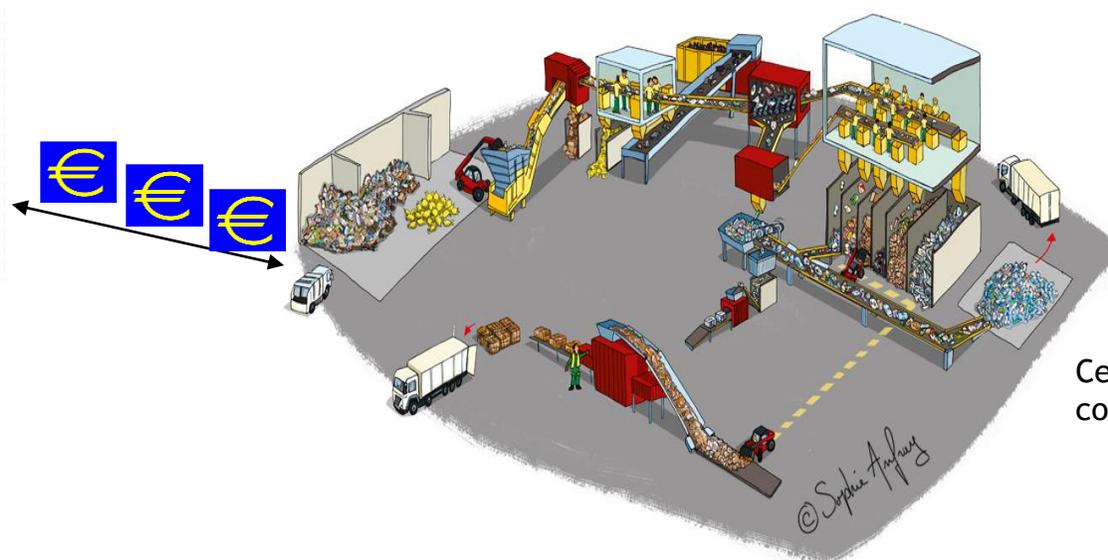
RENOVATION D'IMMEUBLES :

Ces chantiers génèrent beaucoup de déchets mais ne permettent pas, bien souvent de disposer de plusieurs bennes.

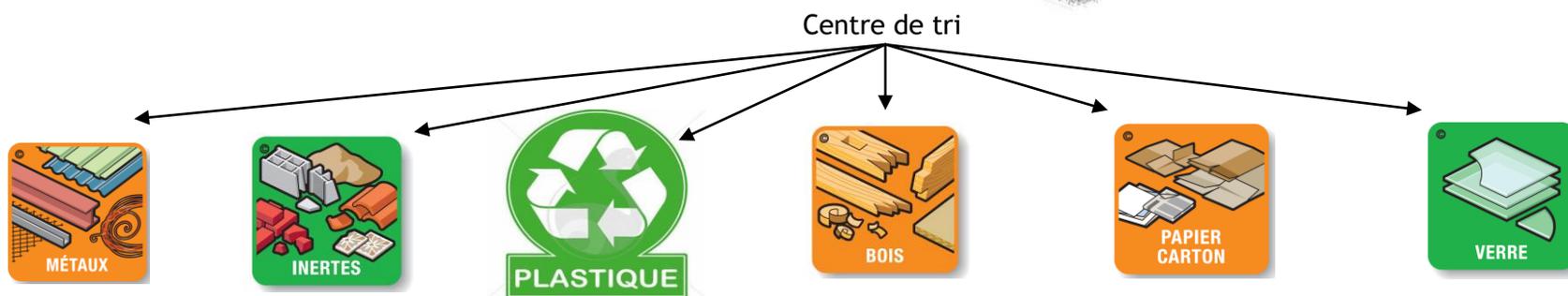
Ce type de chantier nécessite une organisation par phases afin d'évacuer les flux les uns après les autres.



CHANTIERS SANS TRI



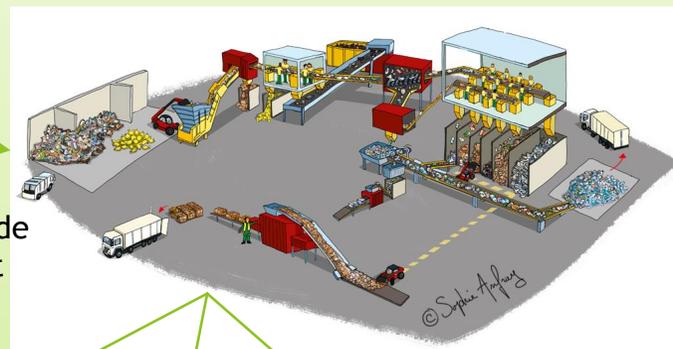
Centre de tri et de conditionnement



- Bilan :
- Coût et impact environnemental du transport important
 - Coût et impact environnemental du traitement important
 - Perte de matière recyclable par pollution d'autres déchets



CHANTIERS AVEC TRI



Centre de tri et de conditionnement



- BILAN** :
- Coût des transports et du traitement moins importants
 - Impact environnemental plus faible
 - Meilleure valorisation des déchets



Les chantiers de taille moyenne

Pour la construction ou la rénovation d'une maison individuelle, nous mettons en place une benne inerte et une benne DIB ensemble ou en rotation car les volumes ne sont pas assez importants pour trier d'avantage. Cela permet de valoriser immédiatement l'inerte et de maîtriser le coût de la benne DIB qui sera traitée en déchetterie.



EXEMPLE



Gravats 3m3 = 4,500 T



Déchets mélangés 6m3 = 0,700 T

1^{ère} Solution SANS TRI



DIB 9 m3

Transport : 120,00 €
 Traitement : 5,2 T à 230,00 €/T = 1 196,00 €
TOTAL 1 316,00 €

2^{ème} solution AVEC TRI minimum



Gravats 3 m3

Transport : 120,00 €
 Traitement : 4,5 T à 10,00 €/T = 45,00 €



Benne 5 flux avec tri en déchetterie

Transport : 120,00 €
 Traitement : 0,700 T à 230,00 €/T = 161,00 €
TOTAL 446,00 €

Les petits chantiers :

Par exemple pour la réalisation d'une reprise en sous-œuvre, nous n'utilisons pas de benne car les quantités ne sont pas appropriées à l'utilisation de benne, l'opération de collecte et de transport des déchets sont effectués par nos soins et déposés en centre de tri. L'évacuation des déchets par camion-benne n'exclue pas le tri, il suffit de changer par couche de déchets pour faciliter le vidage en déchetterie. Auparavant, l'accès aux déchèteries communales permettait le traitement de ces flux. Depuis l'interdiction, ces flux sont moins bien gérés, c'est pourquoi BATI RECYCLAGES avec le soutien de l'ADEME et la Région PACA, va proposer ce même service à partir de 2021 à des tarifs et des horaires appropriés.





CONCLUSION

Le défi environnemental n'est pas une contrainte pour nos sociétés.

Bien au contraire.... c'est un **ATOUT** économique et commercial.



LV bâtiment

www.lvbatiment83.fr

Peinture générale - Ravalement de façade
Isolation thermique par l'extérieur



Lv bâtiment

www.lvbatiment183.fr



Formulaire CERFA n° 12571*01

Bennes 6410

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Page n° 1/28

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : EX01190061 - PATEUXNONHALOGENES - 18

<p>1. Emetteur du bordereau</p> <p><input type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Personne ayant transféré ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre détenteur</p> <p>N° SIRET : 338 185 762 0004 7 NOM : SOFOVAR DECHETS DANGEREUX Adresse : 126 AVENUE LOUIS LEPINE 83600 FREJUS Tél : 0494448894 Fax : 0494534763 Mèl : sofovar2@groupeclavo.fr Personne à contacter : Benna ROBERTS</p>	<p>2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue</p> <p>Entreposage provisoire ou reconditionnement</p> <p><input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>N° SIRET : 338 185 762 0007 1 NOM : TREDI SECHE ENV. Adresse : ZI Portuaire de Salaise sur Sa 38150 SALAISE SUR SANNE Tél : 04 74 86 10 83 Fax : 04 74 86 16 97 Mèl : salaise@tredi.groupe-secha.com Personne à contacter : FREDERIC GIORGIO</p> <p>N° de CAP (le cas échéant) : SLB1103150108 Opération d'élimination / valorisation prévue (code DR) : R1</p>
---	--

3. Dénomination du déchet
 Rubrique déchet : 08 01 11 1 Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : PATEUX NON HALOGENES

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)
 UN 1263, DECHET, PEINTURES ou MATIERES APPARENTES AUX PEINTURES, 3, II, (D/D)

5. Conditionnement : benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis : 2

6. Quantité réelle estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)
 N° SIRET :
 NOM :
 Adresse :

Récapissé n° : Département :
 Limite de validité :
 Personne à contacter : Tél. : Fax. :
 Mèl :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur
 N° SIRET : 432 677 342
 NOM : MED LOC TRANSPORT
 Adresse : 1625 AV COLONEL PICOT
 83100 TOULON
 Tél. : 06 22 99 09 21 Fax :
 Mèl : ALAIN.GUIS@SFR.FR
 Personne à contacter : ALAIN GUIUS

Récapissé n° : 6372017-10 Département : 83
 Limite de validité : 23/06/2022
 Mode de transport : ROUROTIC TRANSPORT
 Date de prise en charge : 06/01/2020
 SAS au capital de 1000000
 Tel: 06 22 99 09 21 - 06 54 41 25 07
 06 15 71 96 44
 SIRET 432 677 342 0001 494 10

Signature : Transport multimodal

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :
 Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

Date : 31/01/2020

Signature et cachet : **Certificat de Regroupement**
 126 Avenue Louis Lepine
 83600 FREJUS
 Tel : 04 94 44 58 94 - Fax : 04 94 53 47 63

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
 N° SIRET : 338 185 762 0007 1
 NOM : TREDI SECHE ENV.
 Adresse : ZI Portuaire de Salaise sur Sa
 38150 SALAISE SUR SANNE
 Personne à contacter : FREDERIC GIORGIO

Quantité réelle présentée : 22760 (s)
 Date de présentation : 06 JAN. 2020
 Lot accepté : oui non

Motif de refus : **Tréchi**
 Seche global solutions
 519, rue Denis Papin
 Salaise sur Sanne
 38150 SALAISE SUR SANNE
 Tel : 04 74 86 17 83 - Fax 04 74 86 16 97

Signature : **Tréchi**
 Date : 06 JAN. 2020

11. Réalisation de l'opération :
 Code DR : R1 **R1 VALORISATION ENERGETIQUE**
 Description :

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée,
 NOM : **Tréchi**
 Date : 06 JAN. 2020

Signature et cachet : **Centre d'Incineration**
 519 rue Denis Papin
 38150 SALAISE-SUR-SANNE

12. Destination ultérieure prévue (le cas échéant) ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01 :
 Traitement prévu (code DR) :

N° SIRET :
 NOM :
 Adresse :

Personne à contacter : Tél. : Fax. :
 Mèl :

L'original du bordereau suit le déchet.





Devis Descriptif - description des ouvrages - LOT 1
VIA VENETO - HYERES

page 34/41

Evacuation des déchets.

Conformément à la législation en vigueur tous les déchets toxiques sont à évacuer dans des décharges appropriées. Il est à comprendre également dans ce poste les frais complémentaires au tri sélectif des déchets

Les bordereaux de suivi des déchets dangereux (résidus issus du décapage et contenant de décapants notamment) seront demandés

L'entreprise est réputée propriétaire de ses déchets et doit donc les éliminer suivant les différents processus à sa disposition

LOCALISATION - pour mémoire



Traçabilité des déchets : l'exemple de Var Habitat



La Section Peinture de la Fédération du BTP du Var que préside Jean- Philippe Li Vigni et l'office public de l'habitat (OPH) Var Habitat se sont mobilisés en fin d'année dernière pour promouvoir une saine gestion des déchets de chantier. Les travaux prioritairement ciblés

sont les ravalements de façade qui génèrent d'importantes quantités de boues de décapage qu'il faut impérativement traiter en conformité avec la réglementation des déchets dangereux.

Cette démarche partenariale s'est concrétisée avec le lancement en décembre 2020 du premier marché de ravalement de façades intégrant de nouvelles clauses adaptées. Il comporte ainsi un critère de notation spécifique à la gestion des déchets et l'obligation de remettre régulièrement les bordereaux relatifs à leur gestion pour répondre à l'impératif de traçabilité. Important, une rémunération supplémentaire de 0,8% du montant HT des travaux est prévue en faveur de l'entreprise qui pourra également trouver un accompagnement fiable et efficace auprès de la Fédération.



Souhaitons que l'exemple de Var Habitat soit rapidement suivi par les nombreuses copropriétés et leurs syndicats tous soumis aux mêmes obligations réglementaires au regard des déchets.

Face aux déchets des travaux dans les copropriétés

Syndics, vous avez le pouvoir d'agir et de vous protéger !

Le syndic a vu, au fur et à mesure des années, son rôle se transformer de mandataire de la copropriété à conseil de cette dernière, avec tout ce que cela implique en termes de responsabilité. Cette évolution est particulièrement prégnante dans le domaine du droit du travail ; des syndicats ont été condamnés pour des accidents du travail ayant soumis à la copropriété des devis de travaux ne prenant pas en compte les exigences minimales de santé et de sécurité*. C'est désormais vrai aussi en matière d'environnement.

En effet, l'obligation de gestion des déchets se concrétise notamment par l'obligation de tracer ces derniers, de leur production à leur élimination. Cette traçabilité est du ressort des Maîtres d'ouvrages, considérés comme producteurs des déchets selon le Code de l'Environnement. Ces derniers encourent de lourdes amendes (jusqu'à 150.000 €), s'ils ne s'assurent pas que les déchets issus de leurs chantiers sont correctement éliminés.

Le syndic manquant à ses obligations de conseil et de vigilance relativement aux atteintes à l'environnement, commises par le syndicat des copropriétaires, peut se voir condamner solidairement avec lui**. Cette volonté de le condamner procède également d'une volonté économique, celle de ne pas faire peser la condamnation sur les copropriétaires mais sur l'assurance prise par les syndics.

Pour se prémunir contre ce risque les syndics doivent avoir une double exigence auprès des entreprises consultées pour des travaux :

- 1 exiger la traçabilité des déchets au moyen des bordereaux de suivi des déchets
- 2 exiger la juste prise en compte technique et financière de cette gestion

Pour ce faire, les syndics ont bien entendu la faculté de mobiliser l'expertise des maîtres d'œuvre afin d'identifier les prestations d'entreprises et les devis conformes aux obligations réglementaires. Les copropriétaires réunis en assemblée seront alors informés, afin de procéder à la sélection éclairée d'un prestataire et aux risques encourus si ce dernier ne se conforme pas à ses obligations légales.

*Cour de cassation, 3ème chambre civile, 23 juin 2010, pourvoi n°09-14.407
 **Cour de cassation, 3ème chambre civile, 23 mai 2012, pourvoi n° 11-4.599

Déchets de chantiers : qui fait quoi ?

L'article L542-2 du Code de l'Environnement rappelle la responsabilité des acteurs en matière de déchets :

« Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre.

Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »

Ce processus de suivi porte le nom de traçabilité.

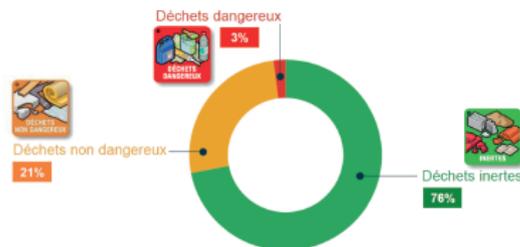
Distinction producteur / détenteur

Dans le cadre de travaux d'entretien / rénovation, le maître d'ouvrage, bénéficiaire des travaux et propriétaire de l'ouvrage, est à l'origine des déchets de chantiers dont il est également propriétaire. On dit que le maître d'ouvrage est le **producteur** des déchets.

L'entreprise qui réalise effectivement les travaux ou qui intervient dans la chaîne de gestion des déchets (transporteur, collecteur, gestionnaire de déchets) est **détenteur** des déchets.



Les catégories de déchets de chantiers



Zoom sur les Déchets dangereux



Ils sont nocifs pour la santé et/ou l'environnement.

Par exemple : restes de peinture glycéro, hydrocarbures et produits à base d'hydrocarbure, terres polluées, piles et accumulateurs, solvants, aérosols, déchets souillés par un produit dangereux, déchets pollués par des fibres d'amiante, etc.

Ils font l'objet d'une traçabilité obligatoire par un bordereau de suivi des déchets (BSD).

Boues de décapage ; combien ça coûte ?

Le coût moyen pour la gestion des déchets issus du décapage des façades est estimé à 1,50 € ht / m² de façade.

Il couvre la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets dangereux dans une filière agréée. L'ensemble du processus est garanti par la traçabilité au moyen des bordereaux de suivi de déchets. Un bon moyen d'identifier les devis qui ne garantissent pas ces pratiques et de les écarter avant le choix par l'assemblée des copropriétaires.

Le BSD : bordereau de suivi des déchets

C'est un formulaire qui a pour objet d'assurer la traçabilité des déchets et de constituer une preuve de leur élimination pour le producteur responsable.

Il existe plusieurs bordereaux : le bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD), le BSDA pour les déchets d'amiante et les tout nouveaux bordereaux de dépôt de déchets inertes et de déchets non dangereux non inertes (BDDI et BDNDI).

Tous doivent être exigés par le maître d'ouvrage pendant et à l'issue des travaux.







Le 1/4 d'heure
ENVIRONNEMENT





LVbâtiment
www.lvbatiment83.fr



LVbâtiment®
NOM DU CHANTIER
VILLAGE SAINT-PIERRE de B MER
MAÎTRE D'OUVRAGE
FONCIA
ILES D'OR
MAÎTRE D'OEUVRE
RS CONSULTING
NATURE DES TRAVAUX RAVALETTE de façade
DEPOT DE PERMIS 83063 18 Y 03 92

LVbâtiment®
Ravalement de façade
Peinture
ITE
04 94 92 82 76

Métiers de la peinture : être O'Niveau, pour viser plus... « eau » !

BTP Infos

Le 15 octobre dernier dans les locaux de la Fédération du BTP du Var à La Valette, la Fédération Régionale du Bâtiment PACA lançait l'opération « O'Niveau » pour aider les entreprises du bâtiment ayant une activité de peinture à acquérir des stations de nettoyage de brosses et de rouleaux plus respectueuses de l'environnement.

De quoi s'agit-il ?



La loi sur l'eau et les milieux aquatiques encadre les rejets toxiques dans les réseaux d'assainissement et impose le traitement des eaux rejetées chez le client ou dans l'entreprise lors du nettoyage des rouleaux et pinceaux. Afin d'aider les entreprises et artisans du Bâtiment utilisant de la brosse à respecter cette obligation, la FRB PACA avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose des aides financières exceptionnelles pour s'équiper en stations de nettoyage adaptées. La prise en charge financière d'une partie du coût de l'équipement, pour un investissement minimum de 3 000€, peut atteindre jusqu'à 60% du prix de la machine pour les entreprises de moins de 50 salariés. Écologiques, pratiques et économiques, ces stations permettent aux artisans et entrepreneurs de devenir des acteurs du développement durable.

Des peintres écoresponsables



Les avantages pour les professionnels sont multiples. D'une part, une station de lavage peut leur permettre de mieux nettoyer leurs outils et plus vite. Considérant qu'un peintre consomme en moyenne 12 litres d'eau par jour pour nettoyer ses outils, ces stations de nettoyage permettent de limiter ainsi la consommation d'eau et apportent une vraie réponse à l'obligation de maîtriser les rejets et réduire les nuisances environnementales. En effet, les substances dangereuses contenues dans les peintures sont récupérées séparément puis collectées et enfin, traitées en tant que déchet dangereux.



D'autre part, c'est un moyen efficace pour se conformer à la réglementation en vigueur. En effet, la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 impose la suppression ou réduction des rejets de certaines substances dans l'eau. Les éléments constitutifs des peintures ne doivent donc plus être rejetés dans les réseaux d'assainissement ou le milieu naturel pour atteindre les objectifs.

En outre, l'utilisation d'une station de lavage peut être un moyen de valoriser l'image de son entreprise auprès de ses clients récurrents et ainsi gagner de nouveaux marchés, tout en améliorant les postures de travail et en faisant gagner du temps sur le lavage des outils. Pour bénéficier de cet accompagnement, les entreprises varoises doivent contacter la FBTP83 (04 94 89 94 70 ou btp83@d83.ffbatiment.fr).

Jean-Philippe Li Vigni : un mandat engagé pour la gestion des déchets

En marge de cette action régionale, la section peinture de la Fédération BTP83 est engagée dans plusieurs dossiers liés à la protection de l'environnement.

Sous la houlette de son Président, Jean-Philippe Li Vigni, des actions sont en cours pour imposer une meilleure traçabilité des déchets de peinture, un traitement rigoureux des déchets, notamment ceux issus du décapage des façades, et une meilleure reconnaissance du travail des entreprises pour le traitement des déchets dangereux avec une prise en charge financière adaptée. Une sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre à ces sujets est déjà intervenue et un travail plus approfondi est en cours avec certains. Il partagera également ses bonnes pratiques d'entreprise lors de l'atelier « déchets de chantiers bâtiment » organisé en visio par la Région le 27 novembre prochain.

Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var
CS 90524- 83041 Toulon Cedex 9
Tél : 04 94 89 94 70 - btp83@d83.ffbatiment.fr

La Fédération BTP 83 à votre service ...

Contactez-nous !

Crédits photos : © FBTP83, FFB, FNTP.



Entrepreneurs et artisans du BTP83, tournés vert demain







MANUEVAJE
400 PLS. A 2000 GAL. (15000)
MANUEVAJE PUNTO

AQUALINEA

EMERGENCY RELEASE

CE

WEPAL

Filières laines isolantes

Définition des besoins

Recherche de filière

Mise en place du tri

Mise en place des filières spécifiques avec
les fabricants :
un travail de longue haleine !



ISOLIS

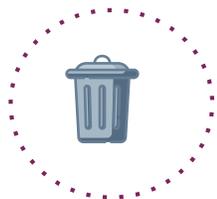
EXPERT ISOLATION • FEU

Déchets de laine de verre

Constat



100 000 m² d'isolants soufflés / an
10 000 m² d'isolants posés / an



400 m³ de déchets produits / an



Alerte : problématique de
stockage et coût d'élimination

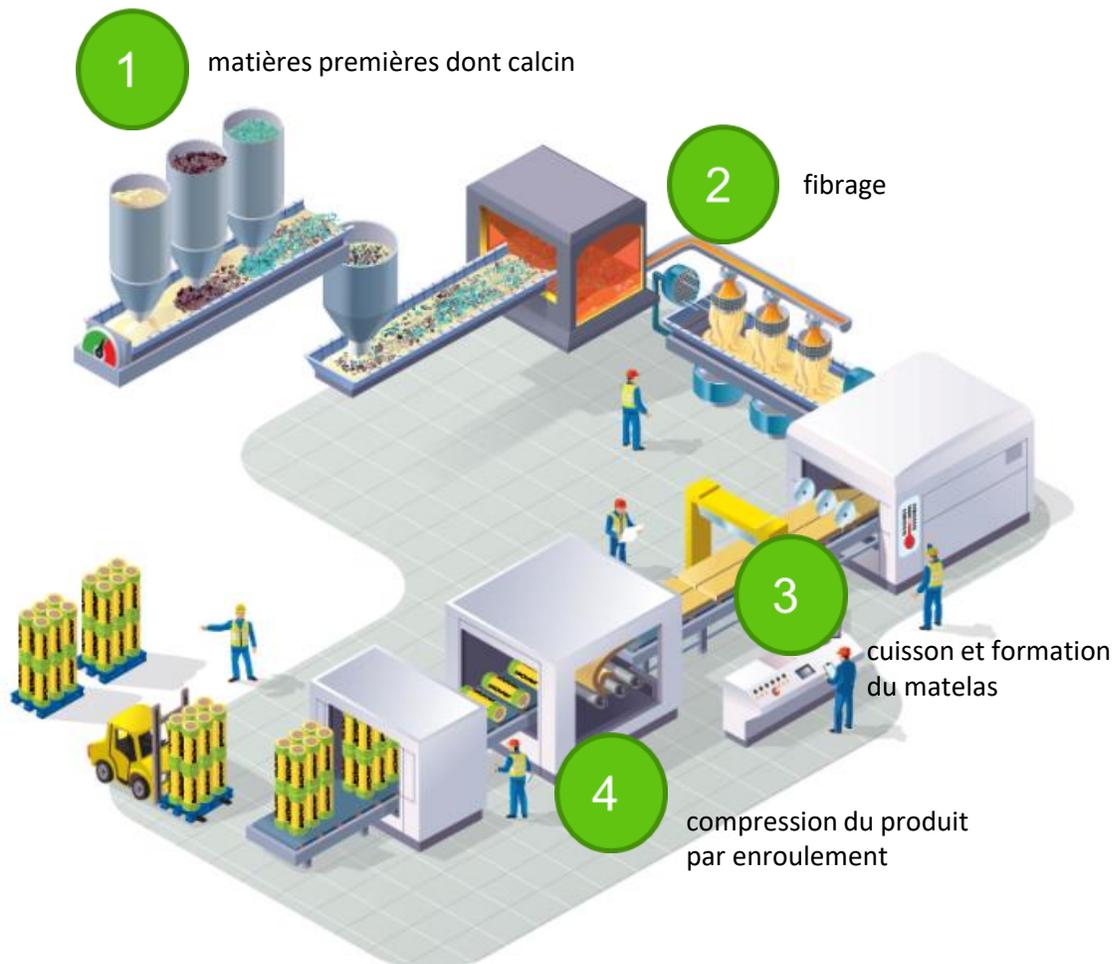




Source : ISOVER

Le recyclage de la

Laine de verre



Consommation - laine de roche

Entreprise



85 000 m² d'isolants posés /an



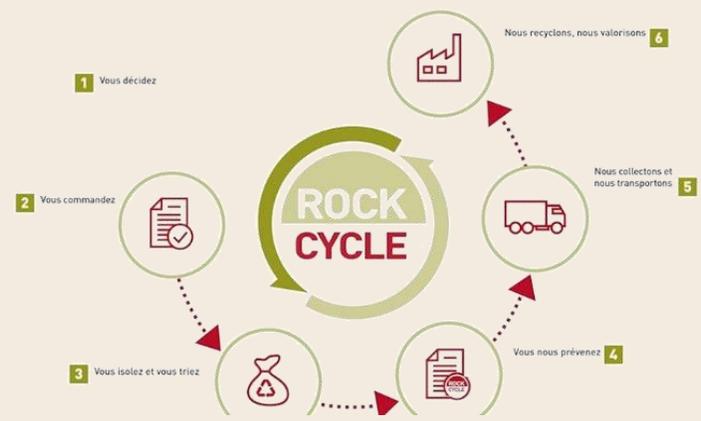
425 000 m³ de déchets produits /an



Collecte à l'atelier



Contact avec les Fabricants



2 fournisseurs principaux :
Rockwool & Isover



Informations sur les filières
disponibles et mise en place



Accompagnement individualisé

Laine de verre

Attente de collecteur



ISOVER RECYCLING,
la première offre pour recycler
la laine de verre usagée des bâtiments



Qui collectera ?

En attente de proposition de
collecteurs



ROCKWOOL France S.A.S.
117, rue du Château des Reniers
75015 Paris
TÉL : +33 (0)1 40 77 82 82
www.rockwool.fr

Demande d'enlèvement

Du :

PALETTES BOIS ROCKWOOL / CHUTES DE LAINE DE ROCHE ROCKWOOL

■ Demandeur

Nom
 Entreprise
 Email Téléphone

■ Lieu de reprise

Nom
 Adresse
 Ville CP
 Contact sur site Tél. mobile

■ Nombre palettes bois à reprendre

Pour pouvoir être reprises, les palettes doivent être emplies :
20 à 25 palettes de même format

Format x mm palettes
 Format x mm palettes

■ Nombre de chutes de laine à reprendre

Pour pouvoir être repris, les big bags doivent être mis
sur palettes

Big bags de chutes de laine à reprendre
 Palettes de chutes de laine à reprendre

Un moyen de manutention est-il disponible pour l'enlèvement ? OUI NON

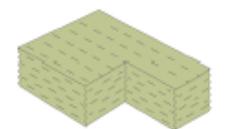
Date d'enlèvement souhaitée (minimum J+10)

PALETTES ROCKWOOL ✓



1 Mettez d'empiler les palettes ROCKWOOL par 18 cartons maximum.
2 Soyez vigilants lors du chargement : respect de l'ordre de montage.

CHUTES LAINE DE ROCHE ✓



STRICTEMENT INTERDIT ❌

⊗ MÉTAL
Tous les métaux
sauf le fer

⊗ DÉCHETS
BÉNÉVOLES
Pneumatiques

⊗ DÉCHETS
DANGEREUX

⊗ AUTRES
MATÉRIAUX
P.S. 1002
autres

⊗ BOIS
Palmiers,
tannins...



ROCK
CYCLE

Laine de roche

Logistique

AVANT : 170 € / tonne DIB



APRES : 38,60€ / big bag
(entre 150 et 300€/tonne)



Importance du compactage
(250 kg min / big bag)



Laine de roche

Collecte



Logistique pour la mise en big bag



Compactage ou pas ?



Transport direct par le distributeur



Information au sein des Équipes



Information collective
(causerie tous les lundis matin)



Consigne de tri
Zones de stockage dédiées



Surveillance et suivi
d'indicateurs



ATELIER LIFE #24

Comment favoriser le tri et la bonne gestion des déchets sur les chantiers du bâtiment

RETOUR D'EXPERIENCE

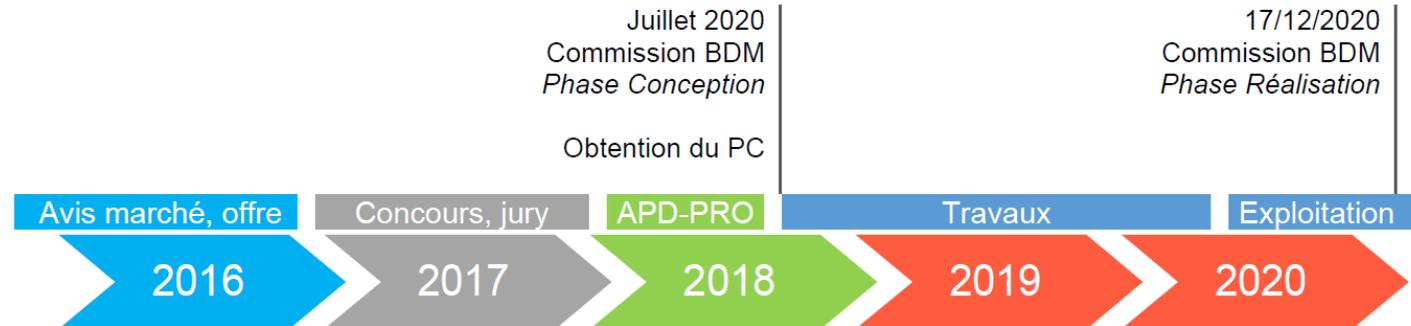
Rénovation énergétique et architecturale de la résidence Le Castellan Istres (13)



RETOUR D'EXPERIENCE : LE CASTELLAN PRESENTATION DE L'OPERATION

Ensemble résidentiel Le Castellan

- 10 bâtiments en R+3 et R+4, 208 logements (T2 à T5)
- Surface : 19 850 m²SHON
- Mission : rénovation énergétique, architecturale et technique de l'ensemble
- Budget travaux : 9,3M€ TTC



Objectifs MOA :

- Opération en MGP
- Reconnaissance BDM, niveau Argent
- Démarche chantier propre de l'IFRBTP



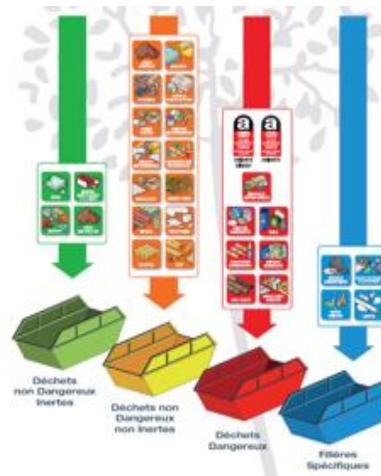
ERILIA



Le chantier propre du Castellan



Un chantier sécurisé



- Limitier, trier et valoriser les déchets
- Limitier le déversement de produits polluants
- Limitier et maitriser les risques et nuisances pour les riverains
- Minimiser les consommations d'eau et d'énergie



Des espaces de stockage accessibles et rangés



Une bonne gestion des déchets



Une bonne communication avec les résidents

Les partenaires:



MISE EN PLACE DU CHANTIER PROPRE FACTEURS DE RÉUSSITE DE LA DÉMARCHE

Facteurs de réussite de la démarche :

- Programmation ERILIA ambitieuse, claire et engageante
- Mise en œuvre pilotée par une Entreprise Générale impliquée et à l'écoute, montage en MGP
- Suivi rigoureux de la démarche « chantier propre »
- Communication avec les habitants : organisation d'un atelier gestion déchets ménagers

LA ACTION! NOS ENGAGEMENTS POUR VOUS DURANT LES TRAVAUX

VOS INTERLOCUTEURS SUR LE CHANTIER



Relation Locataires



Laurent Bourcier
Chef de Chantier



Stéphane Santolalla
Ingénieur travaux



GCC ERILIA

**ATELIER POUR TOUS
GESTION DES DECHETS**
18/03/2020 - 14h-16h

L'évènement se déroulera sur la
résidence LE CASTELLAN.

Au programme:
Information et sensibilisation pour tous, ramassage de déchets, création d'affichettes et de bacs recyclés pour la maison, échange avec les ambassadeurs du tri de la Métropole, goûter...

Si vous souhaitez participer à la journée, c'est simple: vous pouvez vous inscrire directement au bureau de chantier (bungalows) ou par téléphone au XXXXX avant le **13 MARS 2020**

UNION EUROPÉENNE
H3C
ENERGIES



MISE EN PLACE DU CHANTIER PROPRE ZOOM SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Moyens mis en place pour la gestion des déchets :

- Tri des déchets réalisé sur site par typologie : DI, DIB, bois/papier, menuiseries PVC + vitrage, sols souples
- Responsable environnement GCC -> application de la charte, formation, organisation
- Outils de suivi : charte, SOGED, fiches chantier propre de l'IFRBTP
- Moyens techniques : tri sur site, rotations confiée à une entreprise de gestion des déchets



MISE EN PLACE DU CHANTIER PROPRE ZOOM SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Solutions de recyclage

Bois



Dépose dans la benne bois. Valorisation matière ou énergétique via le prestataire déchets. **Taux de valorisation : 100% (retour SUEZ)**



DND, DI
Déchets de construction
démolition en mélange
ND



Tri sur site dans des bennes spécifiques, rotation et traitement par l'entreprise de gestion SUEZ

Site : centre Provence Valorisations-ISTRES-DIVT (le proche du chantier)
Taux de valorisation communiquée- DND : 85%, DI : 100% (valorisation matière)



MISE EN PLACE DU CHANTIER PROPRE ZOOM SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Menuiseries PVC



le tri des menuiseries en PVC et du verre ont été faits dans des bennes spécifiques bien identifiées.



Traitement par renvoi aux filières spécifiques (VEKA) :

- Traitement du PVC : collecte, tri et **réinjection dans un process de fabrication** de produits en PVC (menuiseries, canalisations, sols, etc)
- Traitement du verre : **renvoi à Saint-Gobain pour recyclage.**

Laine de roche et PSE



Les déchets des isolants/chutes en laine de roche et en PSE sont renvoyés vers **ZOLPAN** pour le recyclage



MISE EN PLACE DU CHANTIER PROPRE ZOOM SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Sols souples



Dépose des sols souples, collecte dans des big-bags ou dans une benne spécifique (cas du chantier de Castellan), transfert en point de collecte et renvoi à GERFLOR.

Emballages



Réduction des déchets à la source : rendre les fournisseurs responsables des déchets qu'ils provoquent **en les incitant à les récupérer à la livraison**.
Objectif : minimisation de l'impact sur l'environnement, réduction des coûts de traitement pour l'entreprise,

Démarche en cours, initiée pour le lot peinture avec TOLLENS

- Adoption de la solution de fûts de peinture 120L au lieu de pots de 15L,
- Récupération des pots de peinture par le fournisseur



Fournisseurs engagés par GCC : TOLLENS, LES ZELLES (récupère ses palettes bois de menuiseries PVC)

Merci de votre attention



Mission d'animation pour améliorer l'intégration de l'économie circulaire à la commande publique appliquée aux marchés et opérations de travaux du BTP



Réunion REGION – FRB

11 Mars 2021



Démarche d'Accompagnement des MOA

- Engager de manière pérenne les MOA volontaires
 - Anticiper notamment la future réglementation,
 - Viser des économies financières,
 - Intégrer un réseau de professionnels engagés
 - Gagner en cohérence dans une démarche de collectivité exemplaire,
 - Etre démonstrateur avec une visibilité locale y compris médiatique.
- Formalisation de l'accompagnement entre la Région et chacune des structures « MOA volontaires » par **la signature d'une Convention de partenariat**



Démarche d'Accompagnement des MOA

- Un AMI a été lancé au mois d'octobre 2019, ce qui a permis de sélectionner 9 candidats (la dixième place étant la Région/ partenaire Associés LIFE)



Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon



Ville de Six Fours Les Plages



SOLEAM



Ville de Toulon



Grand Port Maritime de Marseille Fos



CC Aygues Ouvèze en Provence



Métropole Nice Côte d'Azur



Aix Marseille Provence Métropole



EPA Euroméditerranée



Région Sud



Démarche d'Accompagnement des MOA

• Etapes de la mission d'accompagnement

Accompagnement de 10 MO



Etape 1 : Identification des MO volontaires

Etape 2 : Mise en place d'un programme d'actions pour les MO

Etape 3 : Mise en œuvre du programme d'actions

Etape 4 : Sélection d'opérations de travaux des maîtres d'ouvrage volontaires

Etape 5 : Accompagnement des projets d'opérations sélectionnées

Etape 6 : Analyse de l'accompagnement, bilan et perspectives



Démarche « Chantier propre »



Etape 1 : Audit de 11 services (Evaluation des pratiques par service)

Etape 2 : Rédaction d'une nouvelle Charte Métropolitaine « Chantier propre » en accord avec la FBTP06





Démarche d'Accompagnement des MOA

• Pourquoi changer ses pratiques



Respecter la réglementation actuelle et future :

- code l'Environnement,
- Loi TECV,
- PRPGD
- Loi AGECE



Anticiper l'augmentation de la mise en décharge des DND (TGAP), diminuer le nettoyage des dépôts sauvages



Protéger l'Environnement, économiser les ressources, éviter les dépôts et décharges illégales...

DECHET EVITE

Prévention

NON DECHET

Réemploi

DECHET

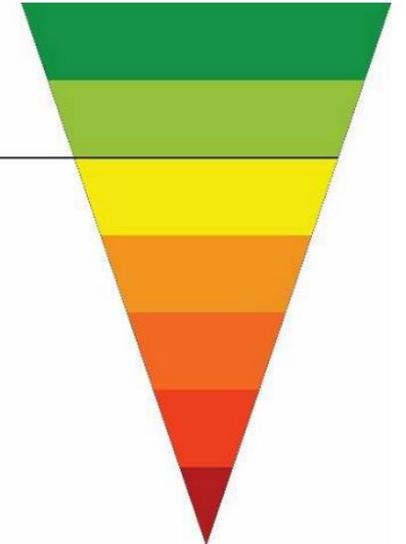
Réutilisation

Recyclage

Valorisation énergétique
Co-incinération

Incinération sans valorisation

Enfouissement technique



Démarche d'Accompagnement des MOA



• Comment progresser



Niveau 3 :

- Mettre en place une **stratégie globale d'Économie circulaire** à l'échelle de son territoire : transversalité interservices, synergies inter-chantier, développement de filières et créations d'emplois etc ...

Niveau 2 :

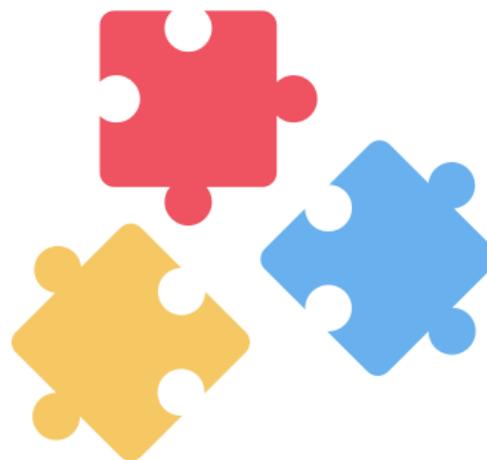
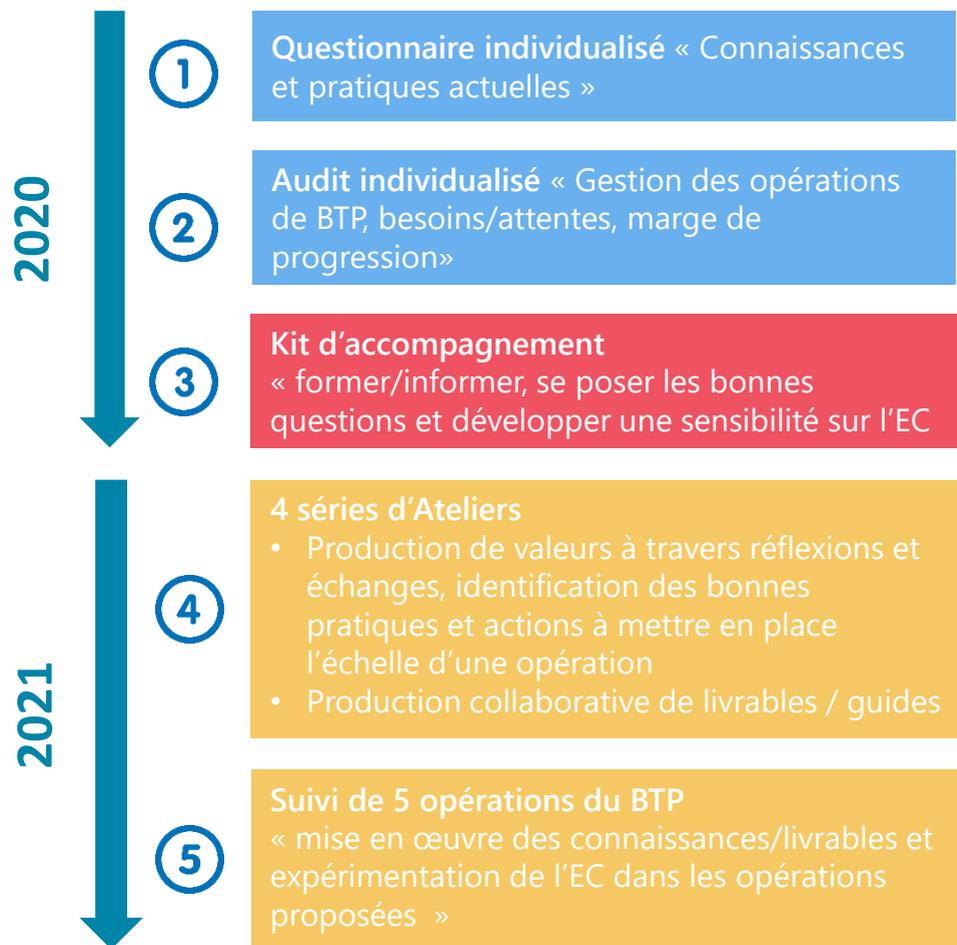
- Intégrer dans la phase de conception l'**utilisation de matériaux réemployés et/ou recyclés**
- Faire appel aux matériaux alternatifs
- Mettre en place une stratégie d'**économie de ressources**

Niveau 1 :

- Mettre en place une **procédure complète de tri, traçabilité, contrôle** et suivi de ses déchets
- Mieux connaître la **réglementation et les acteurs** de son territoire pour mieux agir
- Veiller à respecter la **hiérarchisation des modes de traitement** en favorisation la prévention/valorisation

Démarche d'Accompagnement des MOA

Mise en œuvre du programme d'actions



Apport de la mission d'accompagnement

- 6 groupes de travail régionaux (ensemble des acteurs régionaux) montée en compétence, connaissance de retours d'expérience, réseau

Apports extérieurs

- Charte «Chantier Vert » de la Métropole NCA
- Adaptation du guide « Route durable » de RESECO
- Autres ressources (références dans le kit)

Programme collaboratif d'information / formation / sensibilisation

Mise en œuvre de bonnes pratiques **opérationnelles** dans les opérations du BTP

Adaptation continu du programme (attentes MO)



Démarche d'Accompagnement des MOA

• kit d'accompagnement : se poser les bonnes questions

- Memento traitant de toutes les thématiques de l'Economie Circulaire autour des opérations du BTP
- Document synthétique présenté sous forme de fiches
- Document évolutif : V1 13/10/20
- Des fiches simples, didactiques, liées entre elles
- Liste des ressources « Allez plus loin »

Construction du kit d'accompagnement complété par vos questionnaires et les audits individualisés (Prise en compte des besoins)

FICHE 2 :
Responsabilité du Maître d'Ouvrage et des autres acteurs d'un chantier du BTP

Maître d'Ouvrage, changez de paradigme. Ne soyez pas seulement RESPONSABLE, mais soyez MOTEUR d'une nouvelle Economie Circulaire

Objectif
Rappeler l'étendue des responsabilités des acteurs d'un chantier de BTP dans le cadre de la gestion des déchets et l'utilisation de matériaux réemployés ou recyclés.

Quel chantier du BTP ?
Tous types de chantier du bâtiment et des travaux publics

Quels acteurs concernés ?
Le Maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises du BTP, les gestionnaires de déchets

Quand ?
Dès la définition des besoins du maître d'ouvrage et ce jusqu'à la réception du chantier

Lorsque l'on analyse les pratiques des différents acteurs, la gestion des déchets repose principalement sur les entreprises de travaux, induisant ainsi une insécurité juridique pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Pourtant la réglementation est claire à ce sujet.

La présente fiche synthétise les rôles et obligations de chacun à travers les axes suivants :

- Responsabilité légale et réglementaire du Maître d'Ouvrage
- Responsabilité contractuelle du Maître d'Ouvrage
- Rôle des différents acteurs dans la gestion des déchets du BTP
- Conséquences du non-respect de ces obligations

1 Responsabilité légale et réglementaire du Maître d'Ouvrage

Directive 2008/98/CE du 19 nov 2008

- **Producteur** : toute personne dont l'activité produit des déchets ou toute personne qui effectue des opérations de prétraitement, de mélange ou autres conduisant à un changement de nature ou de composition des déchets.
- **Détenteurs** : producteur de déchets ou la personne physique ou morale qui a les déchets en possession.

Page 1

Allez plus loin

- Etude sur la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage en matière de déchets - DEMOCLES : <https://www.democles.org/votre-responsabilite-juridique/>
- Guide d'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre - DEMOCLES : <https://www.democles.org/moa-moe/>
- DPGR - Dépôts sauvages et aménagements illégaux, Réglementation et sanctions : http://www.dechets-chantier.fbatiment.fr/res/dechets_chantier/PDF/dgpr-depots-sauvages-btp.pdf

Barbara CHOLLEY
Chargée de mission - Etudes et Projets
Direction de la Biodiversité et de la Mer
Service Economie Circulaire et Déchets
Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tél secrétariat : 04 88 10 55 56
Mobile : 07 64 59 16 72
Mail : bcholley@maregionsud.fr
Web : www.maregionsud.fr

Frédérique CAMPANELLA
Directrice de projets
2 avenue Madeline Bonnaud
Parc d'Activité Point Rencontre
13770 Venelles
Tél : 04 42 54 00 68
Mobile : 06 17 53 71 90
Mail : f.campanela@altereo.fr
Web : www.altereo.fr

Page 4





Démarche d'Accompagnement des MOA

• kit d'accompagnement : 15 fiches

- **Fiche 1** : Secteur du BTP en région Sud
- **Fiche 2** : Responsabilité du Maître d'Ouvrage et des autres acteurs d'un chantier de BTP
- **Fiche 3** : Connaissance de son territoire et de son fonctionnement, première étape d'une stratégie d'Economie Circulaire
- **Fiche 4** : Commande publique, levier de l'économie circulaire
- **Fiche 5** : Prévention des déchets
- **Fiche 6** : Caractériser et évaluer de ses ressources/déchets et mettre en œuvre une démarche d'Economie Circulaire au sein de ses opérations de travaux
- **Fiche 7** : Traçabilité et suivi de chantier
- **Fiche 8** : Tout savoir sur les Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI ou DND)
- **Fiche 9** : Tout savoir sur les Déchets Non Dangereux Inertes (DNDI ou DI)
- **Fiche 10** : Tout savoir sur les filières de prévention et gestion des déchets en région
- **Fiche 11** : Présentation des ressources secondaires
- **Fiche 12** : Assurance et garantie décennale
- **Fiche 13** : Analyse du cycle de vie
- **Fiche 14** : Stratégie d'économie circulaire
- **Fiche 15** : Réglementation et Lexique

Démarche d'Accompagnement des MOA 2021



JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
11 9h30-12h 1 - Atelier CCTP PMD Séance 1/2		09 9h30-12h 1 - Atelier CCTP PMD Séance 2/2	livrable Définitif 1/04/21	
11 14h-16h30 2 - Atelier Guide EC Bât Séance 1/3	18 9h30-12h 2 - Atelier Guide EC Bât Séance 2/3	09 14h-16h30 2 - Atelier Guide EC Bât Séance 3/3	livrable Définitif 1/04/21	
	18 14h-16h30 3 - Atelier Guide EC TP Séance 1/3	30 9h30-12h 3 - Atelier Guide EC TP Séance 2/3	22 9h30-12h 3 - Atelier Guide EC TP Séance 3/3	livrable Définitif 01/05/21
		30 14h-16h30 4 - Atelier Matériaux et RS Séance 1/2	22 14h-16h30 4 - Atelier Matériaux et RS Séance 2/2	livrable Définitif 01/05/21
29 GT#02 EC & BTP Prévention et réemploi dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics		26 GT#03 EC & BTP Valorisation des Déchets Inertes du Bâtiment et des Travaux Publics		20 GT#04 EC & BTP du 20/05/21 Valorisation des Déchets Non Dangereux du Bâtiment et des Travaux Publics

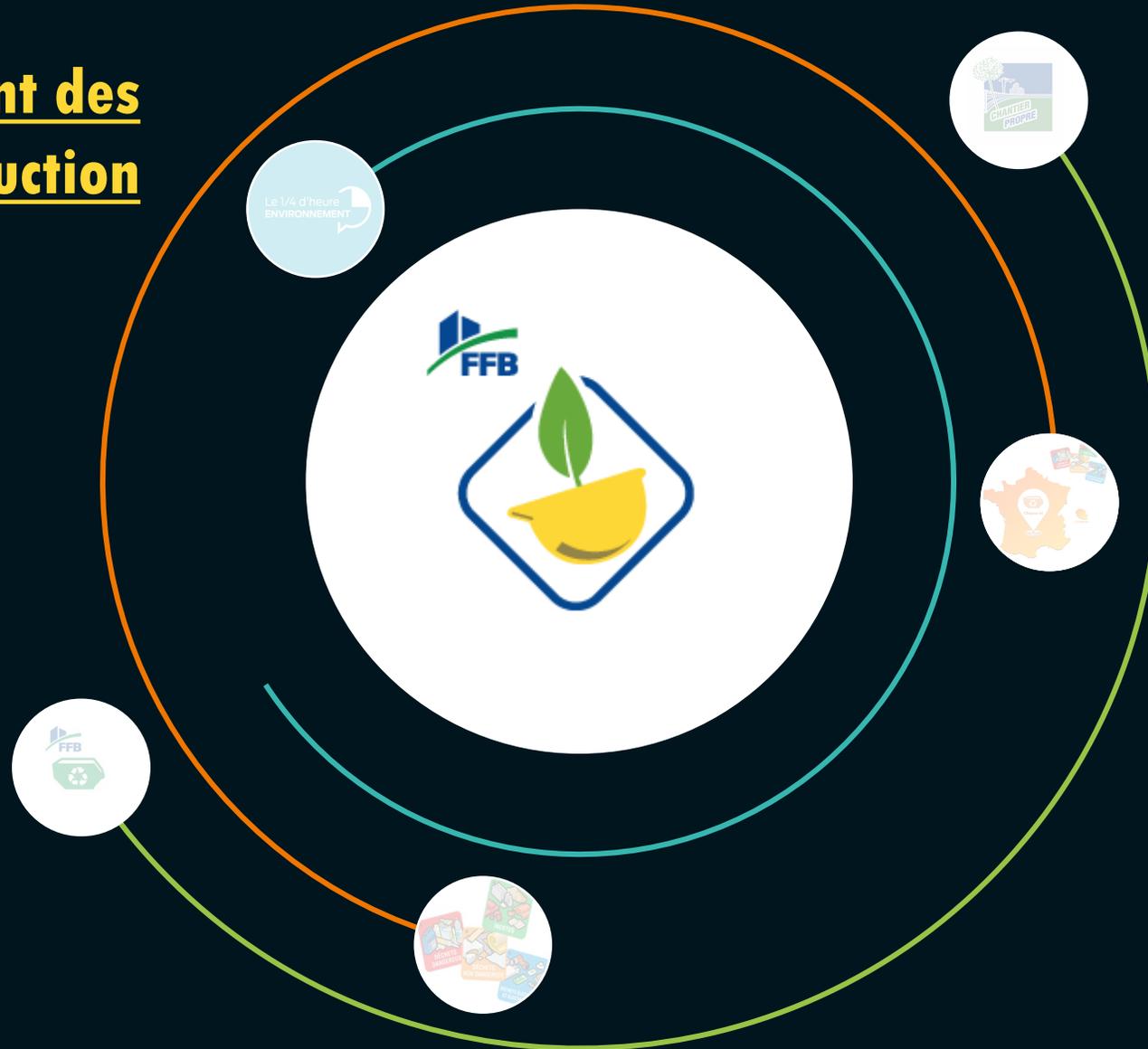
4 séries d'ateliers inter-Maîtres d'ouvrage / 4 livrables (janvier à Avril 2021)

- 1 - Atelier CCTP Produits Matériaux Déchets
- 2 - Atelier Guide « Comment intégrer l'Economie Circulaire dans les opérations de Bâtiment »
- 3 - Atelier Guide « Comment intégrer l'Economie Circulaire dans les opérations de Travaux Publics »
- 4 - Atelier Matériaux et Ressources Secondaires

*GT EC et BTP : Groupes de travail régionaux

Outils FFB

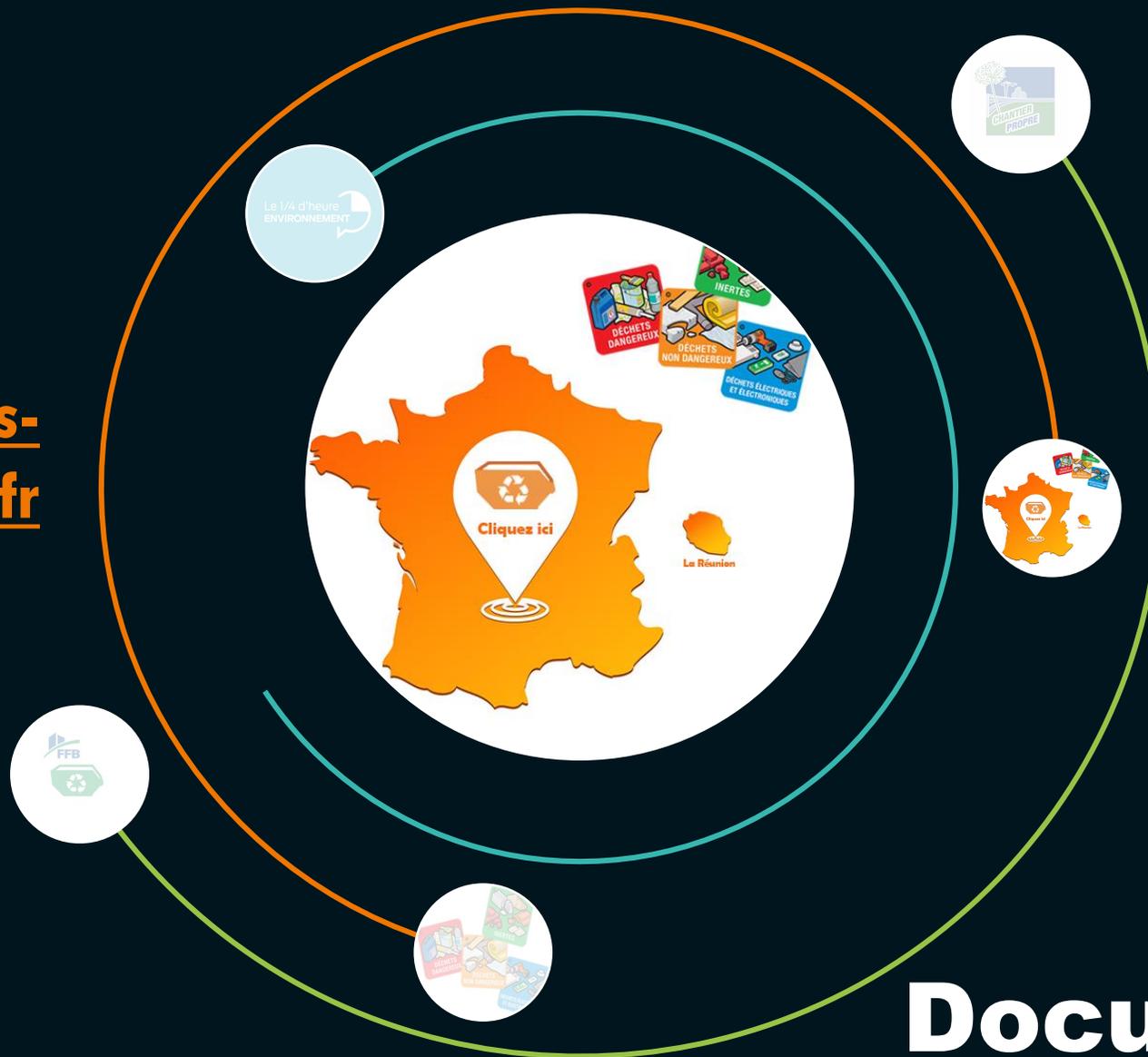
& accompagnement des acteurs de la construction



Trouver un exutoire



Site dechets-chantier.ffbatiment.fr



Documentation

Des recherches de solutions pour les déchets

Résultat de votre recherche

CENTRES DE TRAITEMENT		DÉCHÈTERIES PUBLIQUES		COLLECTEURS	
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION		
1 DÉCHETTERIE DE LA COLETTE	6,06 km	DIGNE-LES-BAINS			
2 DECHETERIE DU PAYS DE SEYNE	41,08 km	SEYNE			
3 CMR RECYCLAGE	42,9 km	LA BRILLANNE			
4 DECHETEIE DE RIBIERS	48,18 km	RIBIERS			
5 MANOSQUE RECUPERATION	58,7 km	MANOSQUE			
6 ALPES ASSAINISSEMENT	59,61 km	VENTAVON			
7 QUAI DE TRANSFERT	83,41 km	GAP			
8 ISDI SAINT CHRISTOL	84,45 km	SAINT-CHRISTOL			
9 DÉCHÈTERIE DE PLAN LA CROIX	86,84 km	BARCELONNETTE			
10 SAS BONIFAY	90,2 km	RIANS			
11 CET 3 DES CLOTS	100,21 km	LES ORRES			
12 PINGUET ENVIRONNEMENT	106,08 km	ROUSSILLON			
13 DÉCHETTERIE DE GUILLAUMES	106,75 km	PEONE			
14 PASINI SAS	108,96 km	LE MUY			
15 SMA	109,25 km	LE MUY			

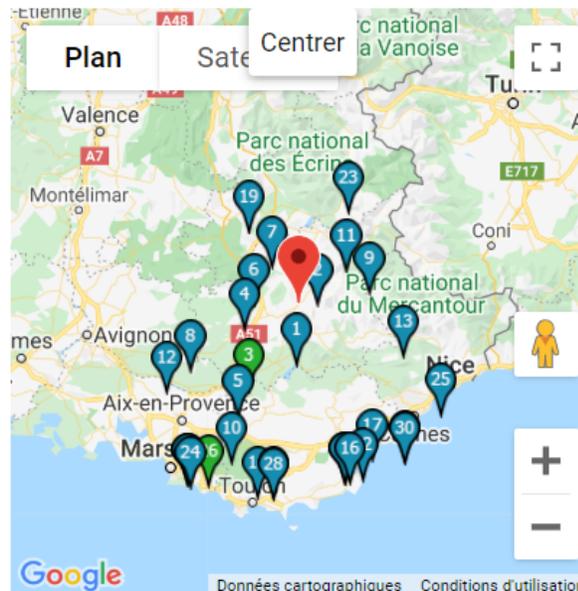
[+ NOUVELLE RECHERCHE](#)
[MODIFIER LA RECHERCHE](#)
[IMPRIMER](#)

MA RECHERCHE

Localisation : Digne-les-Bains, France
Déchets : Emballage papier-carton
 Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Légende :
 Centres qui orientent certains déchets vers des filières de :

- recyclage
- valorisation énergétique



VOUS ÊTES ICI > ACCUEIL DÉCHETS DE CHANTIER > RECHERCHER

Fiche détaillée du centre

ALPES ASSAINISSEMENT

Type de centre : Installation de stockage de déchets non dangereux
 Plateforme de regroupement bois
 Plateforme de regroupement papier-carton
 Plateforme de regroupement plastique

Statut du centre : Privé
 Autorisation réglementaire : Arrêté n° 26 31 45 48 3 PR

Coordonnées
 Adresse : RN 85 Lieu dit du Beynon - 05300 VENTAVON
 Tél : 04 92 44 19 91 Fax : 04 92 66 45 57
 Email : florianc.ambard@veolia.com Site Internet : www.alpes.fr/ik

Contacts
 Contact commercial : GIRARD Nathalie
 Tél : 04 92 70 98 00 Fax : 04 92 70 98 01
 Email : nathalie.grard@veolia.com
 Contact technique : IMBARO Floriane
 Tél : 06 27 91 65 47
 Email : florianc.ambard@veolia.com

Informations complémentaires
 Horaires : 7h30-12h & 13h-16h30
 Particularités / Accès : Passage à la bascule obligatoire Respect du plan de circulation et des limitations de vitesse Vigilance impérative en cas de co-accrédité
 Commentaire : Port des EPI obligatoire (gilet, chaussures de sécurité, casque, pantalon...)
 Port de la ceinture de sécurité

Déchets acceptés (sous réserve de vérification des autorisations réglementaires du centre)

- Déchets non dangereux non inertes
 - Bois non traité
 - Déchets non dangereux mélangés
 - Emballage bois et palette
 - Emballage papier-carton
 - Emballage plastique
 - Matériaux plastiques mélangés
 - Polystyrène

Légende :
 Déchets orientés vers des filières de : recyclage valorisation énergétique

[IMPRIMER](#)
[FERMER](#)
[SIGNALER UNE MISE À JOUR](#)
[ITINÉRAIRE](#)
[PRÉCÉDENT](#)
[SUIVANT](#)

RECHERCHER

DOCUMENTATION

PICTOS

FAQ

ACTIONS FFB

CONTACTS

VOUS ÊTES ICI > ACCUEIL DÉCHETS DE CHANTIER > DOCUMENTATION

Guides et outils pratiques



Chantier propre : adoptons les bons gestes !

Cette affiche pédagogique met en avant les bons gestes à adopter pour un chantier respectueux de l'environnement. Destinée à être affichée dans les cantonnements ou locaux d'entreprise, elle peut servir de support d'animation pour des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales auprès des compagnons.



Déchets de chantier : les réponses aux questions que vous vous posez

Cette brochure répond à 28 questions que peuvent se poser les entreprises de bâtiment concernant les déchets de chantier. Celles-ci sont regroupées autour de 5 thèmes : les généralités, la pratique, les responsabilités, les coûts et les interlocuteurs.



Trame de SOGED

Cette trame de Schéma d'Organisation de la Gestion et de l'Élimination des Déchets de chantier permet de préciser, en 1 ou 2 pages, les engagements pris par l'entreprise concernant la gestion des déchets de chantier : conditions de gestion sur le chantier, modes de transport, lieux d'évacuation et méthodes de suivi.



Guide d'information sur les filières de valorisation du second-œuvre

Réalisé par le SEDORA dans le cadre du projet Démoclois, ce guide reprend toutes les informations utiles pour mieux connaître les filières opérationnelles de valorisation des déchets du second-œuvre : cahier des charges, répartition nationale, mode de valorisation, etc.



Mieux gérer les déchets de chantier de bâtiment

Destinée aux entreprises de bâtiments, cette brochure détaille la classification des déchets de chantier et rappelle quelques ratios techniques et économiques. Elle comporte également des informations réglementaires et des conseils pour aider les entreprises à réduire leurs coûts d'élimination.



Recommandation T2-2000 aux maîtres d'ouvrage publics

Cette recommandation du GPEM "Travaux" a pour objet de fournir aux maîtres d'ouvrage les moyens susceptibles de favoriser l'adaptation des pratiques de bâtiment à la réglementation sur les déchets, et notamment à l'accent mis sur la nécessité de leur valorisation.



Dépôts sauvages et aménagements illégaux de déchets du BTP

Ministère de l'Environnement. Direction générale de la prévention des risques



Étude filière déchets du Bâtiment (mai 2019)

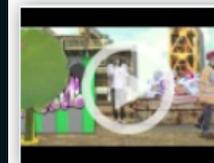
État des lieux de la gestion des déchets du Bâtiment en France et propositions d'actions. Étude pilotée par la FFB et réalisée par 14 organisations professionnelles du secteur de la construction et des déchets : AIMOC, CAPEB, CCI, FEDEREC, FDME, FFB, FNAS, FNADE, FNBM, FND, UNICEM, SNEFID, SEDORA, USH

Vidéos



Bien gérer les déchets sur le chantier : on en parle ?

Cette vidéo est destinée à sensibiliser les compagnons à la gestion des déchets sur les chantiers. Elle fait partie d'un kit pour animer un « Quart d'heure Environnement » qui permet de donner les informations essentielles sur le sujet et de rappeler les bonnes pratiques environnementales.



Limiter l'impact environnemental d'un chantier

Basé sur le retour d'expériences des entreprises de bâtiment, ce film présente des exemples de bonnes pratiques pour limiter l'impact environnemental d'un chantier.



Déchets du bâtiment : volumes et filières de valorisation

Diaporama présentant des données chiffrées sur les déchets du bâtiment, ainsi que les filières de valorisation existantes (inertes, plâtre, bois).



Recyclage des déchets de plâtre

Diaporama présentant une filière de recyclage des déchets de plâtre installée en Rhône-Alpes, modèle d'économie circulaire.

Trier les déchets

pictogrammes



Des pictogrammes pour faciliter le tri

Déchets non dangereux, inertes



 Téléchargez la catégorie
(1,14 MO)

Déchets non dangereux, non inertes



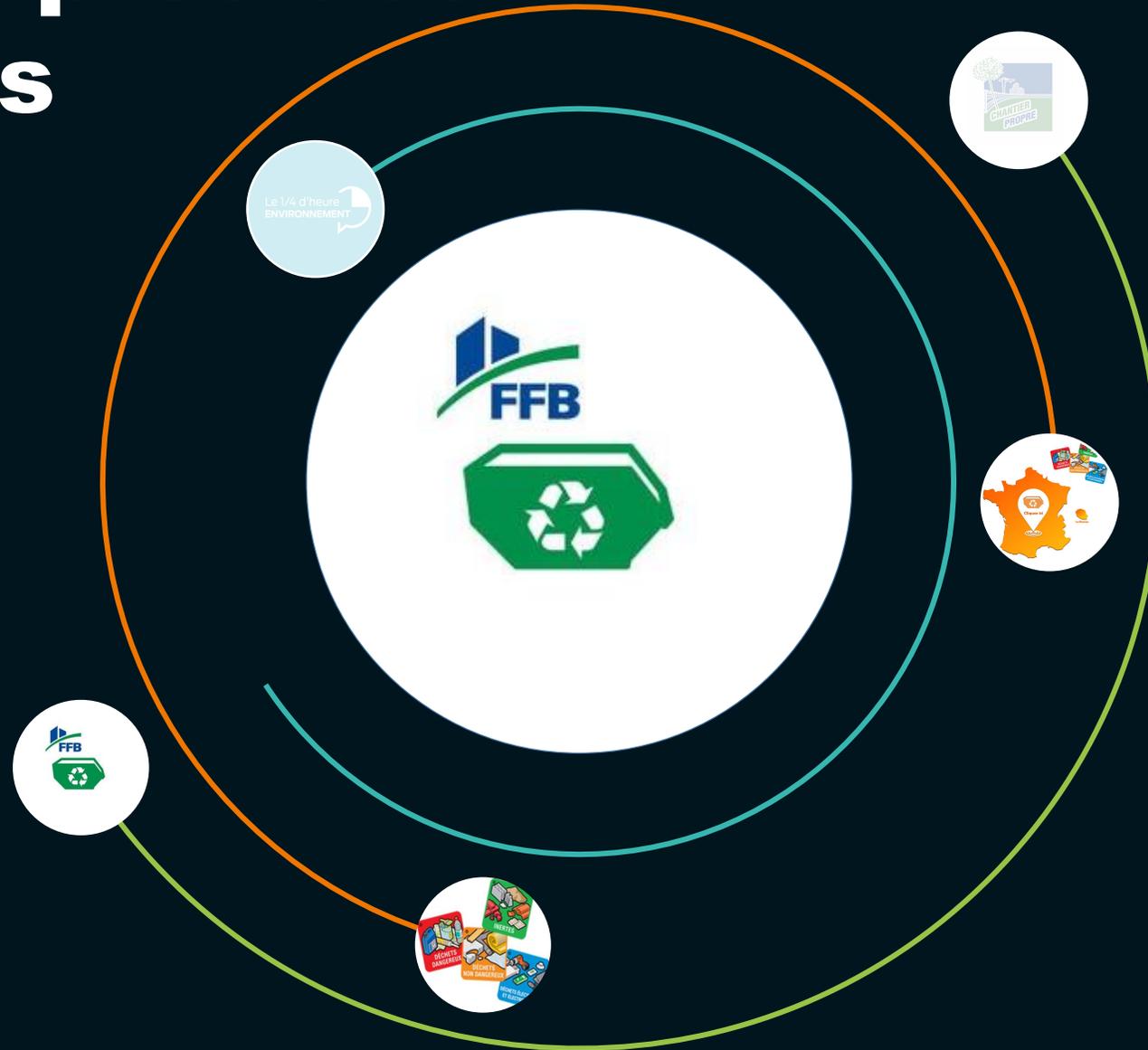
 Téléchargez la catégorie
(8,44 MO)

Déchets dangereux



 Téléchargez la catégorie
(3,32 MO)

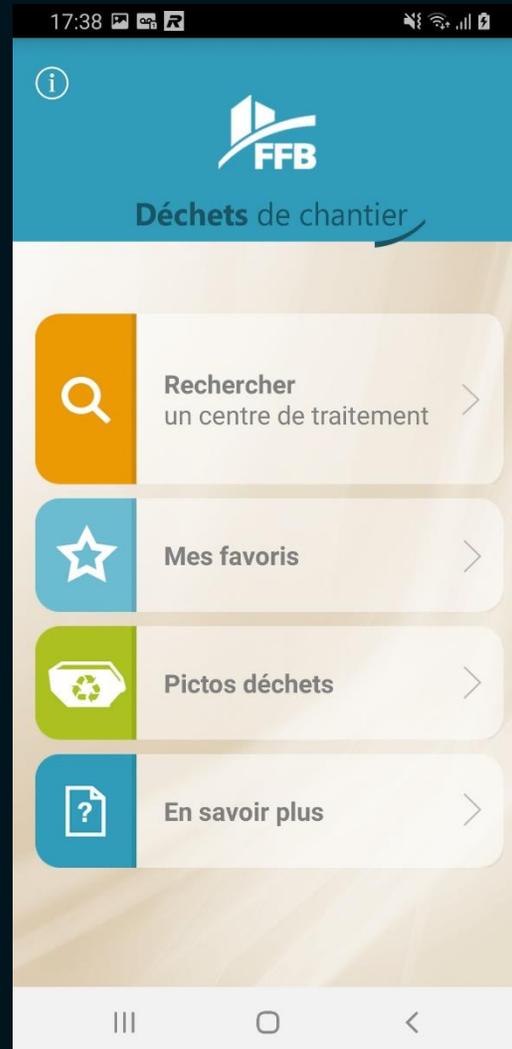
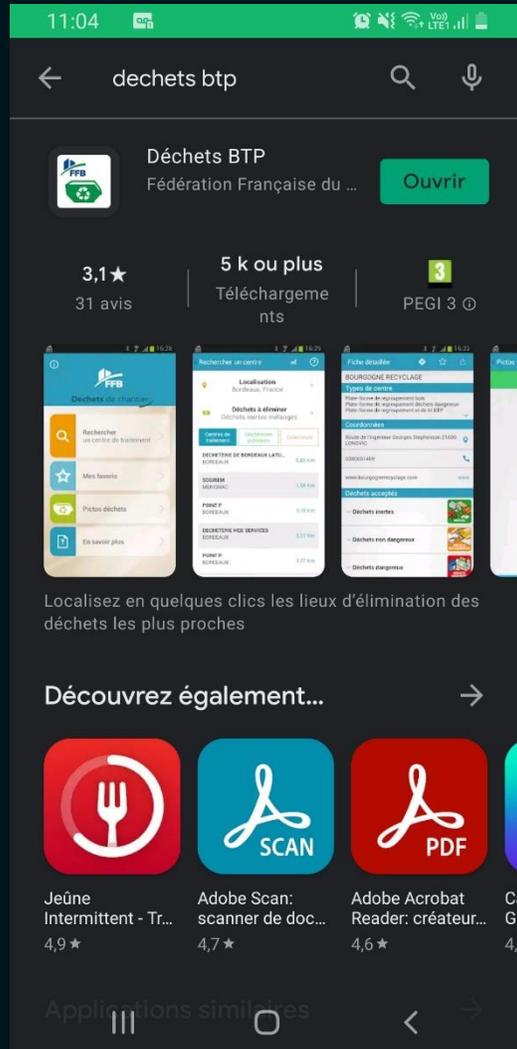
Exutoire près des chantiers



Appli Déchets BTP

Une application pour trouver une solution à proximité des chantiers

Appli Déchets BTP



Communiquer



**Kit d'animation
1/4 d'heure
environnement**



Support d'animation



Affiche



Vidéo



**Support de
présentation**



Quiz

Accompagnement



**des acteurs de la
construction**

Contenu de l'outil

Autocollants



Classeur « Boîte à Outils »



Bâche et affiches de prévention



Plaquette de présentation et Livret d'accueil



+ accompagnement sur les chantiers

